

Montvendre infos n°64

2021



Montvendre 

Drôme

Village
authentique





E 2 6

T R A V A U X P U B L I C S



terrassements



revêtements de surfaces

Portes-lès-Valence · 04 75 57 05 26 · entreprise26.com

ESTIMATION ACHAT-VENTE-LOCATION



DR HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER



NELLY BIANCHI

Conseils en immobilier

06 18 38 26 93

www.drhouse-immo.com

Le mot du Maire

L'année 2020 restera l'année qui nous aura montré que malgré toutes les avancées technologiques, on peut être vite mis au tapis et se retrouver démuné sans que personne ne puisse trouver la parade face à un nouveau virus.

La situation sanitaire liée à la COVID 19 nous invite à davantage de précautions. Les consignes évoluent avec des règles qui sont parfois difficiles à comprendre ; tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, espérons que dans les semaines à venir les nuages se dissiperont et que l'on pourra reprendre un rythme de vie moins stressant.

Malgré ce contexte, les enfants ont repris le chemin de l'école. La municipalité continue, quant à elle, son programme de travaux et en ce moment les habitants sont un peu gênés par les aménagements du centre du village. Mais j'espère que ce désagrément momentané sera largement compensé par les services et l'esthétique qui devraient être proposés.

Je tiens à remercier à cette occasion le personnel communal, ainsi que les entreprises qui font de leur mieux pour que ce chantier se termine au plus vite, afin que les usagers en profitent dès le mois de janvier.

Le parcours en bois pour les enfants a fait son temps, un nouveau leur sera installé prochainement, ainsi qu'une nouvelle structure de grimpe.

Les élus continuent malgré tout à faire en sorte de préparer l'avenir. Je tiens à les remercier également.

Dans ces moments compliqués que nous traversons, soyez prudents et prenez soin de vous et de vos proches.



Le Maire et le Conseil Municipal

vous invitent

le 8 Janvier 2021 à 19 heures

à l'occasion de la

Cérémonie des vœux

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	p.3
Nos écoles	p.4
Du côté des associations	p.4
La mission locale	p.13
L'actu de la bibliothèque	p. 14
Vie municipale	p.16
2020 Une année COVID	p.30
Clin d'œil	p.31
A la rencontre du passé	p.35
Etat Civil	p.55
Les infos de l'Agglo	p.57
Contacteur une association	p.59
Tarifs communaux	p.60
Agenda 2021	p.61
Les infos pratiques	p.62

Ecole Élémentaire Des 2 Ruisseaux

Cette année, l'école des Deux Ruisseaux a accueilli un nouveau maître : David Roussel, qui a pris en charge la classe des CE2, au nombre de 19. Le reste de l'équipe ne change pas : Delphine Blanc a 20 CP, Delphine Dautel a 23 CE1, Nathalie Marconnet a 5 CE2 et 16 CMI, et Sophie Lecour a 21 CM2. Un total de 104 élèves. Lionel Gerland, AESH, apporte son aide spécifique à certains enfants au sein des classes et Armelle Baudrand prend en charge les CM2 lors de la décharge de direction de Sophie tous les jeudis.

Les projets pour l'année 2020/2021 :

- CP : travail sur les robots avec Audrey Guilloton
- CP / CE1 : projet théâtre avec un intervenant
- CE2 : concours de bande dessinée avec Bulles en Drôme
- CE2/CMI : concours de bande dessinée avec Bulles en Drôme – travail sur l'eau au Sénégal avec ADOS, couplé avec un atelier d'écriture – travail sur les robots
- CM2 : les Petits champions de la lecture – travail sur les robots – voyage à Paris
- Natation à la piscine Jean Pommier de Valence pour toutes les classes
 - Expositions aux Clevos pour tous sauf les CP
 - Rugby avec un intervenant du RC Montmeyran pour tous sauf les CE1

Ecole Maternelle Jacques Prévert

Pour cette nouvelle rentrée, nous accueillons 60 élèves répartis sur 2 classes.

Laetitia Ponson Ponserre a été nommée sur l'école maternelle et prend en charge la direction de l'école maternelle succédant à Agnès Audigier.

Quelques projets sont à venir pour cette année scolaire. Nous devrions nous rendre au mois de juin à Saint-Péray pour découvrir la compagnie Zinzoline dans le cadre du festival « L'enfance de l'art ». En fin d'année scolaire, les familles seront invitées à découvrir une exposition des travaux réalisés en arts visuels par les enfants et à écouter notre chorale.



Du côté des associations

Restaurant Scolaire

Nous proposons, aux enfants scolarisés à l'école de Montvendre, des repas en liaison froide avec la société PLEIN SUD de Montélier.

Au fil des saisons, les enfants dégustent des repas colorés et parfumés, lors de manifestations ponctuelles :

- ✓ Semaine du goût
- ✓ Repas inter générationnel
- ✓ Repas de Noël, Galette des rois,
- ✓ ... avec un produit issu de l'agriculture biologique par menu.

En 2020/2021, environ 90 familles sont inscrites.

La fréquentation ne cesse d'augmenter, et nous dépassons la centaine de repas servis.

Cette année, l'équipe des salariées chargée de l'accueil des enfants est composée de 6 personnes : Caroline Boscher, Martine Carayon, Sandrine Eloi, Louise Metterreau, Charlotte Sagnard, Françoise Maccarri et notre cuisinière Véronique Rousseau

Je tiens à remercier Michèle, Pédro et Christian pour leur coup de main les jours de forte affluence.

L'ensemble de l'équipe du Restaurant Scolaire de Montvendre, vous souhaite de bonnes et délicieuses fêtes de fin d'année.

Contacts :

cantine.montvendre@gmail.com

Pour prévenir des absences avant 8h (Lu-Ma—Mer-Je-Ve), tél ou SMS au 06 02 67 49 15

Garderie « les copains d'abord »

La garderie « Les copains d'Abord » de Montvendre accueille les enfants scolarisés les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30. Le mercredi de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30. Pour cette rentrée 2020, 87 enfants sont inscrits. Face à l'épidémie qui nous touche, comme beaucoup d'autres structures, la garderie doit fonctionner en respectant des règles sanitaires strictes. Pour cela, il a été décidé d'appliquer le protocole sanitaire mis en place par les écoles.

Malgré ce contexte difficile, Martine, Sandrine et Louise sont toujours heureuses de s'occuper de vos enfants et proposent diverses activités.

Pour aider l'association, il est toujours possible de faire des dons de jeux en bon état.

Inscriptions et renseignements directement sur place pendant les horaires d'ouverture auprès de Martine CARAYON.

Coordonnées : Mairie de Montvendre - 26120 Montvendre

[Contactez-nous :](#)

Bureau / Membres :

Présidente : Virginie DUBAN

Contact au sein de l'association : Martine CARAYON : 06 84 60 69 12

Amicale des parents d'élèves



L'amicale des parents est une association composée des parents d'élèves.

Elle a pour mission d'organiser des événements tout au long de l'année scolaire afin de collecter des fonds qui aideront le financement des projets des écoles. Mais la motivation des parents qui composent l'association est aussi de créer du lien entre la vie des écoles et des familles en organisant des moments festifs et de rassemblements. L'année scolaire 2019/2020 a été bien évidemment marquée par la crise sanitaire et la vocation de l'APE comme facilitatrice de lien entre les parents d'élèves a été mise à mal. Nous avons été contraints d'annuler plusieurs événements : carnaval, fête des écoles, soirée de rentrée... Ce qui a eu des répercussions sur

nos bénéfiques de l'année. Toutefois retenons le positif de cette expérience qui nous a poussés à réfléchir à de nouvelles organisations. C'est ainsi que vous avez pu commander des plants de légumes livrés en drive au printemps 2020 ou bien que vous allez pouvoir commander auprès de l'APE quantité de produits de qualité et à prix attractifs au cours de l'année scolaire 2020/2021 ! L'ensemble des manifestations organisées en 2019/2020 a permis de remettre à chaque classe la somme de 700€, soit au total 5174 euros. Un beau résultat malgré tout ! Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu au mois d'octobre, Amandine PIERI et Julien LAURENT ont renouvelé leur mandat pour une quatrième année en tant que présidente et vice-président. Raphaëlle RAVNI et Marie CABALLÉ maintiennent également leur engagement en tant que trésorière et secrétaire. Et nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles recrues qui ont intégré le bureau cette année : Frédéric CHEVALIER en tant que trésorier adjoint et Cyril ROLLAND en tant que secrétaire adjoint. Nous remercions également tous les parents, anciens et nouveaux, qui viennent étoffer l'équipe de membres actifs et font vivre l'association.

Retenez pour cette année 2021 que tous les habitants de Montvendre sont appelés à soutenir l'amicale et donc l'école en passant commande au fil de l'année des différents produits que nous proposons : fromage, sapin de Noël, miel, huile d'olive... Si vous souhaitez être informés de nos ventes, écrivez-nous à l'adresse apemontvendre@gmail.com

Merci à tous pour votre mobilisation !

Football : En avant Montvendre

En route pour une nouvelle saison pour l'En Avant Montvendre !!!!

Après une fin de saison 2019/2020 au goût amer, puisque l'équipe fanion a loupé d'un rien la montée en Division 2, le groupe senior est réparti de l'avant pour 2020/2021.

Malgré le départ de joueurs cadres et de notre entraîneur Fred Goncalves, cette année deux équipes sont inscrites. L'équipe fanion est entraînée par Yannick Richaud, fidèle à son club de cœur depuis de

nombreuses années, et l'équipe réserve a vu l'arrivée de Selem Fakir en provenance de Valensolles.

Le début de saison a été mitigé, mais rien n'est encore perdu, le groupe est de qualité et il défendra haut les couleurs Montvendroises.

Au niveau des jeunes, Christian Benoit, aidé de Frédéric Sylvestre encadre la catégorie U7, Laid Fakir s'occupe des U9. Nous avons eu le retour, attendu de tous, de Gaël Rolland qui entraîne l'équipe U11.

Après 3 années sans cette catégorie, les U13 montvendrois sont encadrés par Julien Pieri.

Au niveau U15, le club est toujours en entente avec le club de Chabeuil. Deux équipes inscrites en championnat, et Fabrice Roman est notre éducateur représentant Montvendre.

Bien sûr toujours en place notre équipe loisirs est gérée par Frédéric Sylvestre.

Sans oublier le retour des filles à Montvendre. L'équipe en entente avec le club de Chabeuil est encadrée par Arnaud Laurent.

Le bureau ne change par beaucoup par rapport à la saison précédente. A noter l'arrivée d'Amélie Rolland, le retour de Gaël Rolland et de notre nouvelle trésorière Isabelle Jullian, qui est aussi un des 4 piliers du foot féminin à Montvendre !!! La présidence étant toujours assurée par Jeff Rouméas avec Agnès Moreno-Courbis comme co-présidente.

Nous espérons pouvoir organiser une soirée club, et notre tournoi jeunes en juin 2021.

Le bureau de l'En Avant Montvendre, vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, et espère vous voir autour des terrains très bientôt.



Cabinet Médiation Familiale

Pour apaiser les conflits familiaux
Couples - Adolescents - Grands Parents
Accompagnement individuel

Victoire Mansilla

Médiatrice Familiale Diplômée d'Etat

L'Annexe
9 allée des Charmilles
26120 Montélier

Tél: 07-68-94-09-00
victoire.mansilla@gmail.com

site: www.mediationfamiliale26.wordpress.com

Les Vieux Pistons de la Raille



Pour cette année 2020, les Vieux Pistons de la Raille ont tourné bien au ralenti. Il n'y a pas eu de Fête des moissons ni de participation à la foire aux arbres. Malgré le manque d'animations, l'association a vu le nombre d'adhérents progresser pour arriver à 85 membres.

Le bureau est composé comme suit :

Président : Mr Barneron Denis

Trésorière : Mme Palix Yolande

Secrétaire : Mme Carayon Martine

L'année 2021 commencera par l'assemblée générale prévue le 29 janvier ... si tout va bien. Nous allons rester optimistes, la Fête des Moissons 2021 aura lieu le dimanche 25 juillet avec Paëlla à midi et la traditionnelle soupe au pistou le soir.



26120 Montélier - Tél. 04 75 59 60 65 - Fax : 04 75 59 69 20
<http://www.a-lamartiniere.com> - mail : la-martiniere@wanadoo.fr



USEP (Union Sportive des Ecoles Publiques)

L'année 2019-2020 avait si bien commencé... Les CP étaient allés à Lus-la-Croix-Haute, en camp USEP en octobre. En

photo, le départ, sous l'œil attendri de leurs « marraines et parrains » du CM2. Activités de pleine nature et jeux coopératifs étaient au programme des 3 jours.

Les activités du mercredi battaient leur plein avec de l'athlétisme, du hand-ball, du vélo, des jeux d'adresse et 2 sorties à la patinoire. (En photo)



Le 12 mars dernier, nos CM2 étaient fins prêts pour leur camp olympique USEP à Autrans. Ils avaient correspondu avec une école d'Issoire avec qui ils devaient partager les activités. Ils avaient étudié l'histoire de l'olympisme et préparé minutieusement leur valise pour cette semaine de biathlon....

Et bim !!!! La nouvelle de la fermeture des écoles a mis à l'eau ce beau projet !

Avec beaucoup d'optimisme, ils se sont raccrochés au voyage à Paris prévu début juin... et c'est là que l'USEP intervient, leur permettant de réaliser leur rêve sous la forme d'un camp USEP à Paris (si, si) la



première semaine des vacances d'octobre. Revenons au fonctionnement habituel de l'USEP. 80 licenciés en 2019-2020 et 62 en 2020-2021, partagés entre une activité occasionnelle, un mercredi par mois environ, sous la forme de rencontres avec les écoles de Bourg lès Valence, Pont d'Isère et Loriol, encadrées par Pedro, Christian, Sophie et Romuald ; et une activité régulière, tous les mercredis, à Montvendre avec Martine et Sandrine.

Au cours de ces après-midis, les enfants pratiquent des activités variées : patin à glace, vélo, athlétisme, handball, jeux coopératifs, jeux d'adresse, tennis, hockey sur gazon, etc...

Espérons que cette nouvelle année verra toutes ces rencontres se réaliser !



Sapeurs-pompiers

Le centre de MONTVENDRE a effectué une centaine d'interventions cette année.

Les sapeurs-pompiers de Montvendre ont fait de nombreux renforts dans le sud de la France et même en Corse. Nous sommes intervenus sur les principaux feux de forêt dans notre département.

Nous avons également une pensée pour notre camarade qui nous a quittés si cruellement en intervention. GEOFFROY nous pensons à toi tous les jours.

Cette année encore de nombreux sapeurs-pompiers ont participé à des formations de renouvellement des acquis.

Le regroupement avec le centre de Chabeuil est en cours de mise en place.

Des réunions avec les SP de Montvendre et Chabeuil ont été organisées sous l'autorité du colonel Laurent Blanchard, responsable groupement centre.

Des doubles affectations ont été mises en place tant pour les SP de Chabeuil sur le centre de Montvendre que le contraire.

Il nous reste encore beaucoup de travail afin d'organiser le mieux possible le regroupement aussi bien pour les SP que pour notre secteur à défendre.

Je remercie l'ensemble des sapeurs-pompiers de Montvendre et ceux en double-affectation pour leur disponibilité.

Cette année covid permettant, nous pourrions très certainement vous présenter notre calendrier.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons une merveilleuse année 2021 à vous et tous vos proches.

Booster 26

Quelle année difficile cette année 2020, sans doute pour chacun d'entre vous...

Concernant l'association Booster26, nous avons déprogrammé ou non reconduit la plupart des activités que nous avons proposées les saisons précédentes mais sommes heureux de constater une vraie motivation des membres de la section footing qui grandit d'année en année, non seulement en nombre de participants, mais aussi pour l'esprit de groupe qui y règne.

Ces valeurs de partage et de convivialité suffisent à nous encourager pour organiser une année 2021 que nous espérons exceptionnelle avec la programmation d'activités tout au long de l'année et une nouvelle édition du Flamb'O Run.

Une activité « marche régulière » a vu le jour récemment et nous avons la volonté de la développer pour la saison prochaine ; le printemps sera porteur de nouvelles possibilités.

Nous ne pourrions terminer cet article sans remercier encore une fois tous nos adeptes de la section footing qui partagent et proposent plusieurs fois par semaine, de se rallier à leurs nombreuses sorties extra-associatives, sans cesse à la recherche de nouveaux chemins à découvrir et à nous faire découvrir.

Prenez soin de vous, de vos proches et n'hésitez pas à pratiquer une activité sportive... c'est tellement bon pour le moral !

Très bonne année 2021 à toutes et à tous



Le club des 3 ponts

Le Club des Trois Ponts propose aux retraitées et retraités de la commune des activités régulières le mercredi après-midi.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, les adhérents se réunissent à la salle communale pour des jeux de société tous les mercredis à partir de 14 heures : jeux de cartes, scrabble, rummikub et Triomino... Avant cette date, les réunions étaient tous les 15 jours, le mardi.

Ce changement s'est imposé au regard de la crise sanitaire : difficulté de maintenir les réunions le mardi après la cantine. Le passage à un rythme hebdomadaire répond à la demande des adhérents qui fréquentent régulièrement le club.



Bilan 2020

Activité intergénérationnelle

Dans le cadre des TAPE, deux personnes du club encadrent un groupe d'une dizaine d'enfants pour l'activité tricot le vendredi de 15h30 à 16h30 de novembre à mars de l'année scolaire. Depuis 4 ans, le succès de cette activité continue : chaque année, nous refusons du monde ! Pour mieux répondre aux attentes des enfants, une troisième personne serait la bienvenue ! N'hésitez pas à proposer votre candidature à la mairie...

Activités du club

De janvier à mi-mars, les réunions se sont tenues régulièrement. Bien évidemment, elles ont été suspendues à partir du 16 mars.

Dès le 2 juin, nous avons pu reprendre au plan d'eau, dans des conditions sanitaires satisfaisantes. Discus-

sions et jeux de société ont pu se dérouler chaque mardi dès que la météo le permettait.

Le 23 juin, nous avons fait notre pique-nique (repas tiré du sac) en comité plus restreint que d'habitude : 14 personnes au lieu d'une trentaine habituellement.



En septembre, nous avons repris les activités en salle en conservant le rythme hebdomadaire, mais en changeant pour le mercredi ce qui permet un meilleur déroulement de nos activités.

Comme chacun sait, la pandémie a entraîné l'annulation des activités programmées, entre autres la semaine bleue, le repas des Aînés du 12 décembre, et nous le regrettons fort.

Décès au cours de l'année 2020 :

- Madame PLANEL Yvonne ;
- Madame SYLVESTRE Noémie ;
- Monsieur VIGNON Michel ;
- Monsieur TERRAIL Gabriel.

Calendrier prévisionnel 2021

Si les conditions le permettent :

13 janvier : Galette des rois

5 février : Chandeleur des Associations

17 mars : Assemblée générale

23 juin : pique-nique du club

Juillet-août : permanences au plan d'eau tous les mercredis

1^{er} septembre : reprise des activités

18 décembre : repas des Aînés

Nous essaierons au maximum de maintenir un rendez-vous hebdomadaire, soit le mardi soit le mercredi selon l'évolution de la situation sanitaire du moment.

Nous vous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2021.

Les amis de Montvendre

L'assemblée générale du 19 /09/20



C'est devant une trentaine d'adhérents que s'est tenue l'assemblée générale de l'association en présence de Martine Carayon adjointe au maire. Monique Rochette, la présidente, a souhaité la bienvenue à tous ainsi qu'aux nouveaux adhérents en les remerciant de s'être déplacés malgré les contraintes sanitaires. C'est avec émotion que Monique Rochette, notre présidente depuis 11 ans, présente son dernier rapport moral car elle souhaite passer la main. Lors de la prochaine réunion du CA aura donc lieu l'élection d'un(e) nouveau(elle) président(e) ainsi que le renouvellement du bureau. Mme Rochette restera membre du conseil d'administration. Après ces années, il lui serait difficile de quitter l'association qui lui a ouvert de nouveaux horizons et lui a offert de belles rencontres dans son village natal.



Le nouveau bureau est :

Présidente : M.D. Gélibert.

Vice-présidents : M.F. Philibert J.B. Gouby

Trésorier : O. Alonso

Trésorière adjointe : B. Descombes

Secrétaire : C. Bruge

Secrétaire adjointe : M.F. Philibert

Village botanique



Outre l'entretien habituel effectué par les bénévoles et la participation des agents municipaux, la mise en place de paillage bois a été réalisé dans les massifs près de la Mairie et de la déchèterie.



Nous avons constaté un vol de 2 pyramides en châtaignier dernière semaine d'août dans la plate-bande entrée village.



Dates à retenir pour cette année :

Chandeleur le 05/02/21

AG des Amis de Montvendre le 20/03/21

Foire aux fleurs le 25/04/21.

Pique-nique montvendrois le 03/07/21.

Foire aux arbres le 07/11/21.

Anciens Combattants

2020 – UNE ANNEE PARTICULIERE

En effet, cette année 2020 nous aura bien contrarié dans notre mode de fonctionnement, tant dans nos habitudes, que dans nos vies quotidiennes à cause de la COVID 19. Il est vrai que nous n'avons jamais connu (depuis la 2^{ème} guerre mondiale) une telle privation de nos droits les plus élémentaires mais cela semble être une nécessité vitale pour la protection des uns et des autres par les gestes barrières que nous devons tous respecter. Acceptons-le pour le bien de tous !

Nous savons combien les activités des associations du village qui rythment la vie à Montvendre ont été un grand vide pour cette année 2020.

Pour nous, « Anciens Combattants », les commémorations au monument du village sans la présence des Montvendrois restent assez particulières et étranges car c'est ensemble que nous devons rendre ces moments forts pour nos martyrs.

Nous ne perdons pas espoir et espérons que ces moments douloureux ne seront plus qu'un mauvais souvenir pour notre pays dans un futur que j'espère proche.

Cette année également, a vu partir pour le repos éternel deux de nos camarades : Michel VIGNON et Gabriel TERRAIL. Qu'ils reposent en paix !

Notre association prévoit pour le centenaire de notre monument aux morts (le 25 septembre 2021) une journée spéciale de mise en place d'une plaque commémorative sur chaque sépulture des « Morts pour la France » au cimetière et nous espérons que nous serons nombreux pour cet hommage à nos héros. Tout ceci est bien évidemment sous la condition de l'amélioration de l'état sanitaire du pays.

Une fois de plus, je lance l'invitation à tous les militaires ou anciens militaires qui viennent à se trouver sur la commune de Montvendre ou à celles et ceux qui sont sensibles au « devoir de mémoire » de se joindre à notre association car nous ne devons jamais oublier les sacrifices de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie.

Avant de finir ce bulletin 2020 et à l'approche (déjà) de la fin de l'année, je souhaite à toutes et à tous au nom de notre association des bonnes et belles fêtes de fin d'année en famille et amis sans trop de contrainte.

La Parcelle

Qu'est-ce que c'est LA PARCELLE ?

D'une part c'est une association loi 1901 à but non lucratif qui a pour raison d'être la promotion du maraîchage en sol vivant ; d'autre part, c'est un jardin aux alentours de Montvendre qui s'essaye, depuis début 2017, à traduire les concepts de jardinage en permaculture en réalité.

Comment ça fonctionne ? Un binôme de jardinier est responsable du cycle de production (même si l'association fait appel ponctuellement à ses adhérents sur les temps forts de culture). Au fil de la saison estivale, la production de légume est distribuée entre les adhérents.

L'adhésion annuelle est de 20€/an (ce qui sert à acheter les semences paysannes en début de saison par exemple), puis une récolte et une distribution par semaine sous forme de dons/contre dons : en pratique les légumes récoltés (dons) sont à prix libre* (contre-dons).

*C'est vous qui décidez ! Cependant, si lors de votre contre-don, vous vous posez la question « Combien ça coûte ? », Sachez que c'est une excellente question (Le prix de la nourriture en voilà un beau sujet de dissertation), et qu'il est possible de se faire une idée en regardant les étals des maraîchers voisins ou alors en discuter avec nous tout simplement !

Bilan de l'année 2020

Notre association termine sa quatrième saison de maraîchage qui aura permis :

- à Martial et Sylvain nos deux jardiniers originels de se former, d'obtenir leur BPREA et de se lancer dans le maraîchage en rejoignant des fermes bios en Drôme

- de voir le jardin mis terre avec des légumes cultivés à partir de semences paysannes et sans pesticides ou intrants chimiques, afin de produire et distribuer des légumes de saison, frais, locaux

- d'accueillir deux nouveaux jardiniers et néodrômois ; Alexandre et Thibaud qui auront la charge de la production sur la saison 2021

PS : un grand merci à nos adhérents pour l'aide lors de la « journée ménage au jardin » le samedi 17/10.

N'hésitez pas à nous contacter :

Mail : laparcelle26@gmail.com

Alexandre LASSERRE - Co-responsable du jardin :
06 01 32 39 66

Thibaud DIVERCHY - Co-responsable du jardin :
06 65 53 82 57

Lilian LAURENT — Président de l'association :
06 66 37 46 20



Pascale RAVIT

DIAGN-Ô-LOGIS

400C Ch. de Bois Vieux
26400 EURRE

☎ : 04 75 58 31 72
☎ : 06 11 73 98 78
@ : Diagnologis@free.fr
www : diagnologis.com



Diagnosics immobiliers : Plomb - Amiante - DPE (Performance Energétique) - Gaz - Loi Carrez
Electricité- ERP (Etat des risques) - Termites...



R'cycle
RÉPARATION DE VÉLOS

Cyril Rolland
Mécanicien cycles
26120 MONTVENDRE
06 28 45 91 62
r.cycle@hotmail.com



Wynpool
Piscines

Chabeuil 04 75 59 15 82
www.wynpool.com



2ms
NETTOYAGE

la propreté EN TOUTE
transparence

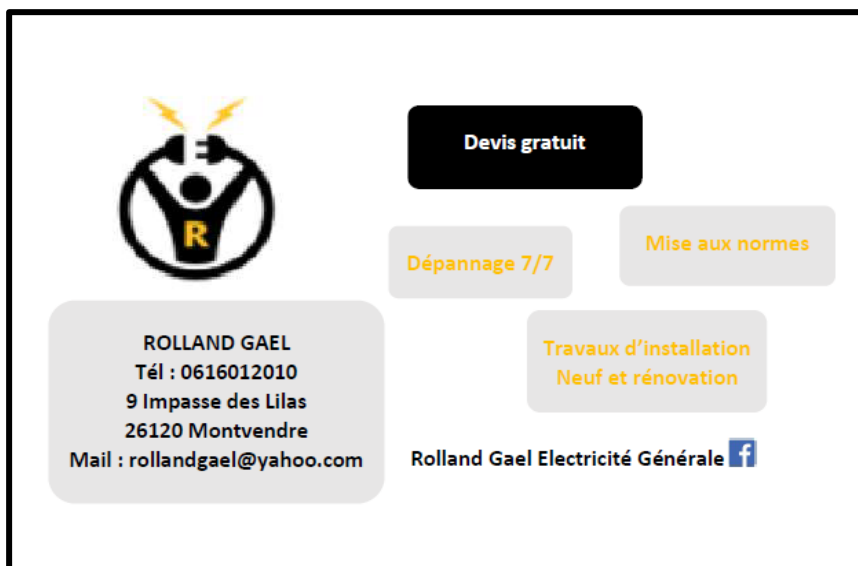
- bureaux • vitrerie • désinfection • traitement des sols •
- remise en état • copropriétés •


PARTICULIERS

SERVICES
↓
vitrerie
nettoyage
repassage
...

20 Rue Jean Julien Davin - Plateau de Lautagne - 26000 Valence
Tél. : 04 75 78 12 44 - Fax : 04 75 78 19 94
www.2ms-nettoyage.fr - 2ms@2ms-nettoyage.fr

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.nettoyage-particuliers-2ms.fr






Devis gratuit

Dépannage 7/7

Mise aux normes

Travaux d'installation
Neuf et rénovation

ROLLAND GAEL
Tél : 0616012010
9 Impasse des Lilas
26120 Montvendre
Mail : rollandgael@yahoo.com

Rolland Gael Electricité Générale 

La mission locale

« Rien ne se fera sans les jeunes. [Toute politique] ne peut être entreprise et menée à bien qu'avec ceux à qui elle s'adresse. » Bertrand SCWHARTZ

Les Missions Locales, créées en 1982, poursuivent un objectif : **accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie**. Pour y parvenir, elles s'occupent d'accompagner le public sur l'orientation, l'emploi, la formation, ainsi que (grâce à son réseau de partenaires) la santé, le logement et de l'accès aux droits. Les Missions Locales sont des associations de droits privés à délégation de service public, à ce titre elles font parties des 4 réseaux de services publics de l'emploi existant en France.

La Mission Locale Agglomération et Territoire du Valentinois propose par exemple d'intégrer la Garantie Jeunes. Ce dispositif d'accompagnement permet aux jeunes d'accéder à une autonomie professionnelle et financière. Il est basé sur un parcours d'ateliers collectifs et intensifs avec une présence quotidienne à la Mission Locale le premier mois.

Pour toute recherche active d'emploi, la MLATV propose aux jeunes d'intégrer le dispositif du parrainage. Le parrain ou la marraine est un professionnel actif qui conseillera et soutiendra le jeune dans toutes ses démarches en mettant à disposition de son ou sa filleul(e) son réseau de professionnels.

Si vous avez entre 16/26 ans, la mission locale est à votre écoute et pourra vous accompagner dans vos démarches d'insertion sociale et professionnelle.
« De mes errances j'ai fait **des expériences**, de mes doutes **des choix** et de mes lacunes **des chemins** »

La Mission locale Agglomération et Territoire du Valentinois est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12 heures et de 13 h30 à 17 heures et 16 heures le vendredi.

La Mission Locale **Agglomération et Territoire du Valentinois** est située au **3 Allée Bernard GANGLOFF à Valence** et vous pouvez prendre rendez-vous avec un(e) conseiller(e) en nous contactant au : 04.75.82.01.80 ou en vous rendant sur notre site web :

<https://www.missionlocalevalence.com/>



Rejoignez-nous et suivez nos actualités sur l'ensemble de nos réseaux sociaux ci-dessous :



La Mission Locale s'est dotée de casques de réalité virtuelle permettant aux jeunes de découvrir un panel de différents métiers par immersion interactive.



L'actualité de la bibliothèque municipale

La bibliothèque s'adapte à la pandémie

Outre un respect strict des consignes sanitaires (désinfection, documents placés en quarantaine...), l'équipe des bénévoles s'est mobilisée pour proposer un nouveau service après la période de confinement : le « prêt à emporter ». Les lecteurs ont ainsi pu dès le mois de mai s'approvisionner de nouveau en lecture !



Un service de portage à domicile est également mis en place pour les personnes fragiles ou dans l'incapacité de se déplacer.



Animation pour la Fête de la Science, en partenariat avec les Clévos et le 8Fablab de Crest : « Compose ton paysage sonore »

Une vingtaine d'enfants de l'Ecole de Deux Ruisseaux a participé à cet atelier numérique le mercredi 30 septembre.

Les ingrédients :

- Une "catastroponia" pour chacun des enfants, reliée à un ordinateur
- Une bonne ouïe, du silence et de la concentration pour bien écouter les



explications de Vincent, l'animateur du 8Fablab de Crest

- Une araignée de fils électriques et de prises en tout genre
- Un peu d'imagination pour créer différents sons et composer son propre paysage sonore
- Des casques audio pour pouvoir s'isoler, et être totalement envahi par les sons ainsi produits.

Quelle belle expérience !



Grand jeu national de lecture à voix haute
pour les élèves de CM2

www.lespetitschampionsdelalecture.fr

les petits champions de la lecture

FINALE LOCALE pour la  **Nuit de la lecture**

organisée par la bibliothèque de MONTVENDRE avec les élèves de CM2 de l'Ecole des Deux Ruisseaux

Samedi 23 janvier 2021 à 16h

Venez soutenir les CM2 de Montvendre en lice pour la finale départementale !

Les Petits Champion de la lecture est une opération qui vise à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage. Organisée sous le haut patronage du Ministre de l'éducation nationale, elle invite les enfants des classes de CM2 à lire à voix haute, pendant une durée de trois minutes, le texte de leur choix.

Le jeu est organisé en plusieurs étapes : le gagnant de la finale locale organisée à Montvendre sera convié à une finale départementale. S'il est sélectionné, il poursuivra l'aventure lors d'une sélection régionale, avant de participer à une grande finale nationale organisée au mois de juin à la Comédie Française, à Paris.

**La bibliothèque de Montvendre vous accueille au cœur du village
le jeudi de 15h30 à 18h30, le vendredi de 15h30 à 17h
et le samedi de 11h à 12h.**

Vie Municipale

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pédro - BRACHET Armelle - MOUNIER Éric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : MARTIN Pascale-Jérôme GELAIN

Pouvoir : de Jérôme GELAIN à Christel QUAILLET

Le compte rendu du conseil municipal du 21 octobre est adopté à l'unanimité.

I- Point neige : retour d'expérience sur le phénomène neigeux du 14 et 15/11/2019

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Proximité avec les équipes terrains d'ENEDIS Pression équipe technique ENEDIS (National et local) Engagement employés communaux Anticipation avec Blocage d'un élagueur la veille Communication population via « page facebook » et téléphone Maire Réactivité de la structure mandatée pour le déneigement (doublement des engins-un chasse neige plus un tracteur avec pelle) Disponibilité de l'entreprise locale de TP (Echevin) Ouverture des routes le vendredi 15 novembre à 12H00, sauf Départementale Montvendre Beaumont Choix d'enfouissement des lignes électriques Cohésion Maire-Adjoints 	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance du réseau au début de l'épisode Contact Enedis peu disponible Longueur Enedis dans la prise de décision (ex générateur demande le dimanche... accord le lundi) Réseau Enedis/télécom fragile en campagne Arbres non élagués dans certains quartiers de la commune depuis un long moment (Peu sont tombés sur les fils, mais plutôt sur les routes) Réseau mobile inaccessible, compliqué de rentrer en contact avec les pompiers

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Enfouissement des lignes téléphones, Enedis et fibre Avoir un référent Enedis avec moins de commune en cas de crise (Dédoublonner plus rapide) Vérifier de manière régulière le fonctionnement de la sirène des pompiers Demander un point par jour à Enedis écrit lors d'une crise via SMS, mail, radio (pompiers) si réseau non disponible Encourager l'achat d'un kit de sécurité pour les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Arrivée de la future fibre principale en aérien pour le local fibre du stade Fibre à domicile en aérien (FTTH) Le réseau est dépanné mais non réparé (Délai pour avoir un réseau à nouveau correct) Augmentation de la fréquence des phénomènes météo dans un proche avenir Cascades de panne (informatique, réseau mobile...) Les jardins ont été dévastés (jardin des sables, village botanique), il sera compliqué de les retrouver aussi beau qu'avant Chemins sur Raye non praticables, coûts prohibitifs pour intervenir, problématique pour

Christel QUAILLET demande si la commune envisage de mettre à disposition un terrain sur lequel les administrés pourraient déposer leurs déchets verts ? Il est répondu qu'il n'est pas prévu ce dispositif sur Montvendre car la déchèterie est à proximité et que pour l'instant, elle n'est pas en pénurie de benne. De plus, le préfet a autorisé à titre exceptionnel le brulage des branches.

2- Evolution Loi sur l'eau et info suite Rdv avec le Président de Valence Romans Agglo

Le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré le 05 novembre le Président de VRA. Après discussion, il a été établi que la loi NOTRE était très claire et que VRA

ne voulait pas prendre la compétence mais qu'elle était obligée de le faire vis-à-vis de la loi.

Les élus ont défendu les intérêts de la commune par rapport à la ressource en eau et par rapport au solde du Budget eau. Depuis ce rendez-vous les éléments ont évolué une loi doit être votée ces prochains jours pour proroger de six mois la possibilité de conserver la gestion de l'eau par la signature d'une convention. Le conseil municipal, si la loi l'autorise, confirme le souhait de la signature d'une convention pour garder la gestion de l'eau au niveau communale, comme actuellement.

2- Décision modificative de crédits

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
Chap. 1321 Sub non transférable		864.00 €
Chap. 165 Dépôts et cautionnement reçus		610.00 €
Chap. 020 Dépenses imprévues	- 1474.00 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	- 1 474.00 €	1 474.00 €
FONCTIONNEMENT		
1) FONCTIONNEMENT		
Chap. 022 Dépenses imprévues	- 20 800.00 €	
Chap. 012 Frais de personnel		20 800.00 €
TOTAL 1	- 20 800.00 €	20 800.00 €
2) FONCTIONNEMENT		
Chap. 022 Dépenses imprévues	- 1 411.00 €	
Chap. 011 Dépenses générales		1 331.00 €
Chap. 73 Degrevemt FNB Jeunes agriculteurs		80.00 €
TOTAL 2	- 1 411.00 €	1 411.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 1+2	- 22 211.00 €	22 211.00 €
TOTAL GENERAL	- 23 685.00 €	23 685.00 €

4- Admission en non-valeur Budget EAU

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrable du budget annexe de l'eau :

L'état de ses valeurs au 13 novembre 2019 s'élève à la somme de 889.96€ selon le détail fourni par la Trésorerie de Chabeuil. Cette procédure n'arrête pas les poursuites des sommes mises en non-valeur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans l'état transmis par le trésorier
- PREVOIT les crédits nécessaires

Le Conseil demande que la trésorerie de Chabeuil soit maintenue, en effet le trésorier travaille avec proximité et écoute des élus.

5- Point travaux et demande de subventions

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur du village, la commune va engager les travaux d'aménagement paysager et de réfection de voirie pour la partie partant du lavoir jusqu'au carrefour de la route de Crest et de la Baume Cornillane.

Le montant des travaux, hors réfection du revêtement routier, avait été évalué à 142 847 €.

Suite au dépôt de notre demande de subvention auprès du département, et après étude du dossier par ce dernier (CAV et le CETOR) des modifications de travaux ont été suggérés (réalisation d'un espace de rencontre en béton désactivé).

Ainsi, est inclus dans le projet détaillé ci-dessous les modifications demandées et la partie revêtement de chaussée qui est pris en charge, pour partie, par le département.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des plusieurs subventions. (Département, Région, Fonds de concours, autres) :

Aménagement Cœur du village Dépenses	257 345.90 €	Aménagement Cœur du village Recettes	100%	257 345.90 €
Maitrise d'Œuvre et relevé topo	5 220.00 €	Département Hors Voirie	24%	44 699.00 €
Travaux Aménagement RD	67 015.50 €	Département Voirie		
Travaux Aménagement Hors RD	134 072 €	Région (10%)	10%	25 734.59 €
Passerelle et garde-corps	31 112.00 €	Commune	39%	100 236.64 €
Plantations	4 508.37 €	Agglo fond de concours (40%)	27%	69 509.00 €
Marquage	7 459.10 €			
Protection	339.83 €			
Jeux et mobilier	3 720.00 €			
Panneau d'information	3 899.10 €			

- QUESTIONS DIVERSES

***Fibre en Aérien** : Suite aux derniers épisodes neigeux, le Conseil Municipal redemande à ADN (Ardèche -Drôme-Numérique) d'enfourer la fibre au lieu de la passer en aérien. Un courrier dans ce sens sera effectué à la Présidente du Conseil Départemental, au Président de Valence Romans Agglo et à la Présidente d'ADN.

*Compte rendu du conseil communautaire du 03 Octobre

Attribution de compensation votée pour Montvendre= 13 682€

Palais des congrès Jacques CHIRAC de l'agglomération de Valence 18 millions d'€.

Eau potable : Nomination de représentants pour la conférence centre, Montvendre sera représenté au Conseil de la régie.

*Eclairage public :

La réunion avec l'agglomération a été effectuée fin novembre, le chemin piéton du Bost sera éclairé, un candélabre sera implanté chemin de la Serve et un au Hameau des Romieux (Seul l'éclairage du cheminement piéton entre les lotissements des jardins du soleil et les Lilas n'est pas retenu).

*Voirie :

Réemploi effectué.

Les travaux ont débuté concernant la bicouche de couleur beige le long de l'entrée ouest.

***Veilleurs de crue :**

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), il convient de nommer des veilleurs de crue : Eric MOUNIER pour la Meillassole, Didier LEJOUR pour le Rioussset, Jean-Paul BARLATIER et Joël MORIN (à confirmer) pour le Bost et Rémi BRET et Jean-Michel CARAYON pour la Véore

***Dispositif à l'ALABRI :**

Une étude a été effectuée par une société extérieure concernant la vulnérabilité des bâtiments des écoles suite au dispositif ALABRI mis en place par l'Agglo. Le rapport doit être remis dans 2 mois.

A ce jour il n'y a pas de remarque particulière, ni de gros travaux à prévoir si ce n'est la mise en place de batardeaux et d'envisager la surélévation des chaudières.

***RAM :** Suite à la rencontre avec les assistantes maternelles et à défaut de pouvoir les accueillir dans les locaux de la garderie du fait de l'utilisation par l'école, il sera demandé à la paroisse St Martin s'il est possible qu'elles se réunissent dans la salle paroissiale car les autres locaux communaux proposés ne convenant pas.

***Foire aux fleurs de printemps :**

Il est possible que les travaux du cœur du village soit encours lors de foire aux fleurs.

Le Conseil Municipal demande d'étudier la possibilité d'effectuer la foire au plan d'eau.

***Tarifs communaux 2020**

Reconduction des tarifs 2019 pour l'année 2020

***Aide à la commune sinistrée du TEIL :**

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels, un appel national aux dons a été lancé.

Il est demandé au conseil municipal de déterminer quel montant peut être attribué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- L'OCTROI d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de la commune du TEIL

- DONNE Pouvoir à Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

***Bilan des « Animations près de chez toi -été 2019 » menées par l'Agglo :**

L'éducatrice spécialisée de l'agglo nous transmet le bilan de l'opération qui s'est déroulée le samedi 27

juillet à Montvendre avec 10 jeunes (4 filles et 6 garçons) de 8 à 19. Trois garçons sont déjà suivis par l'éducatrice. Les jeux (de société, foot, pétanque) ont permis aux jeunes de faire connaissance. Ils sont satisfaits et souhaitent que cette action soit reconduite.

***Info Agglo sur la déchèterie :**

Pendant deux mois, un nouveau mode de collecte des déchets dangereux est testé sur la déchèterie. Vous pouvez les déposer tous les 3^{ème} lundis du mois entre 15h et 18h.

L'agglo cherche toujours un terrain sur Chabeuil pour accueillir la déchèterie.

***Incivilité au lac :** Le WC a été cassé et donc remplacé par la commune.

***Mention Très Bien au bac et félicitations du jury :**

Il a été demandé à la commune si elle récompensait les bacheliers méritants. Le Conseil Municipal indique que cela n'est pas de sa compétence et qu'il faut demander l'aide sous forme de bourse donnée par La Région.

Cependant le conseil félicite le jeune bachelier pour ses excellents résultats.

***Commission Communication :**

Réunion ce vendredi à 18h30 pour finalisation du bulletin municipal 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2020

Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - SAYN Pierre - IMBERT Laurent - BRET Rémi - MARTIN Pascale - DUMONT Séverine - SANCHEZ Pedro - MOUNIER Eric - CHAPRE Séverine - QUAILLET Christel.

Excusés : CHOVIN Sonia - BRACHET Armelle- Jérôme GELAIN

Pouvoir : BRACHET Armelle à Bruno SERVIAN et Jérôme GELAIN à Christel QUAILLET

Le compte rendu du conseil municipal du 02 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

I- Compte rendu de la réunion cantonale du 17 janvier

Monsieur le Maire indique qu'il s'est rendu avec Pierre SAYN à la réunion cantonale organisée par les services du Département à Peyrus ce vendredi 17 janvier 2020.

Pour Montvendre le Maire a proposé le projet de climatisation-chauffage des écoles. Nous sommes en attente des devis.

Il a également évoqué l'illisibilité des panneaux sur le RD 538, ainsi que les accidents fréquents au carrefour du pont de Chaillard. A ce carrefour sur la route de Chabeuil, il demandé au département de mettre un « stop » en lieu et place du « céder le passage » et d'étudier à plus long terme la surélévation de la route afin d'améliorer la visibilité.

2- Compte rendu du Conseil Communautaire des 23 janvier 2020

Pierre SAYN rend compte des points suivants :

Vote du budget 2020 sans augmentation des taux pour l'année 2020. Charte passée avec l'état sur le contrat de Cahors à 1.2% de croissance du budget.

Maxime Durand a été nommé directeur à la régie de l'eau de l'agglo sous la présidence de Lionel BRARD.

Suite à la Clect, AC provisoire de 13 682 € et Dotation de Solidarité 3 468 € pour Montvendre en 2020.

Le service Gemapi est doté d'1 million d'€uro.

Le projet sur la Véore est pour l'instant en stand-by et il est prévu l'épandage des crues de l'Ecoutay sur les terrains de Beaumont.

Le critérium du Dauphiné sera présent en 2020 sur la commune la commune de Bourg de péage avec une subvention de l'agglo de 43 000€.

3- Demande et Autorisation de signature d'une convention de délégation pour l'eau et délibération pour la continuité du service public de l'eau potable :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a transféré aux Communautés d'Agglomération la compétence « eau » à compter du 1er janvier 2020.

Cependant la loi engagement et proximité, votée le 27 décembre 2019 prévoit des modalités de délégation de cette compétence vers les communes ou les syndicats intracommunautaires.

Ainsi, la commune de Montvendre demande à l'agglo de conclure une convention de délégation totale de la compétence eau.

Cependant, la délégation de compétence par convention n'emporte par transfert de compétence au bénéfice de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à Valence Romans Agglomération la délégation pour assurer la continuité du service public de la gestion du service d'eau potable
- Approuve la conclusion d'une convention de délégation de la compétence eau pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.
- Demande à Valence Romans Agglomération la délégation par une nouvelle convention au-delà du 30 juin 2020 conformément à la loi engagement et proximité.
- Autorise le Maire à signer toute convention de délégation avec l'agglo,
- Autorise et de mandate le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

4 -Travaux d'aménagement cœur de village – Lancement procédure des marchés publics pour les travaux en marché à procédure adaptée (MAPA).

Monsieur le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre du projet d'aménagement du cœur de village, le dossier de consultation des entreprises est en cour de finalisation.

Le montant global des travaux d'aménagement ainsi que la maîtrise d'œuvre a été estimé à 257 350,00 euros HT.

La mission de Maitrise d'œuvre est assurée par le cabinet REMY pour un montant de 4 800 € HT.

Considérant qu'avant toute intervention sur les voiries (travaux en agglomération), cette compétence relevant du département, une convention de mandat devra être signée avec la commune.

Compte tenu du montant des travaux et en application du Code des Marchés Publics, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour la réalisation des travaux selon la procédure adaptée.

5 – Recouvrement des recettes - Autorisation générale et permanente de poursuivre trésorerie valence Agglo

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les dispositions du décret n° 2009-125 du 3 février 2009 ayant conféré à l'ordonnateur la faculté de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuite : il allège la charge de signature des ordonnateurs, tout en leur conférant de nouvelles libertés d'organisation de leurs échanges avec leur comptable.

Suite à la fusion de la Trésorerie de Chabeuil avec la Trésorerie de Valence Agglomération au 1^{er} janvier 2020, Monsieur Jacques SUSCILLON est nommé comptable du Centre des Finances Publiques de Valence Agglomération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer l'autorisation permanente qu'il avait précédemment accordé au trésorier de Chabeuil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-ACCORDE au comptable public de la Trésorerie de Valence Agglo, son autorisation permanente et totale pour toutes les créances qu'il a rendues exécutoires

6- Points travaux en cours

La route de Crest vient d'être goudronnée. Les emplois partiels sont terminés.

La toiture du chalet de l'école maternelle a été refaite et 2 arbres plantés dans l'espace en herbe.

Les grilles de l'école maternelle seront repeintes.

Les passages piétons vont être refaits.

A l'école maternelle le revêtement de sol du 1^{er} étage de l'école maternelle sera refait ainsi que les meubles de la cuisine.

7- Points subvention

Sans évolution depuis le dernier Conseil.

Attente de la Région et de l'agglomération VRA sur la validation définitive des dossiers.

8-Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat

A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,

9 – Statuts ADS

Monsieur le maire rappelle que dans le contexte de désengagement des services de l'Etat, le service commun Application du Droit des Sols (ADS) a été créé le 1^{er} janvier 2015 afin proposer aux communes un service d'instruction des actes d'urbanisme.

A sa création 31 communes intègrent le service commun, en 2019 ce sont 41 communes qui confient l'instruction de tout ou partie des demandes d'autorisation du droit des sols.

En 2018, plus de 2 500 équivalents permis de construire ont été instruits. En 2019, l'activité du service instructeur devrait dépasser les 2 600 équivalents permis de construire instruits.

A la suite d'un travail de réflexion commun entre les élus, les agents des communes, le service ADS, ainsi que le comité de pilotage, il a été validé :

Des évolutions pour optimiser la collaboration entre les communes et le service instructeur :

- Le service commun est organisé en deux pôles territorialisés, un pôle sur le bassin de Romans et un pôle sur le bassin de Valence, pour une meilleure proximité avec les communes adhérentes
- Des rencontres régulières, entre l'instructeur référant et la commune, sont planifiées au sein des bureaux ADS de Valence ou Romans. La fréquence est fonction du nombre d'équivalents PC instruits par an.
- En plus de ces rencontres régulières les élus peuvent solliciter le service pour travailler en amont les projets.
- Une modification des modalités de la participation financière des communes avec une diminution de la part fixe liée à la population communale établie à 20% du budget et la part variable repartie proportionnellement au nombre d'équivalent permis de construire instruit à l'année correspondant 80% du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le maire à signer l'avenant à la convention avec la Communauté d'Agglomération de Valence Romans et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;

Confie l'instruction des actes suivants au service commun ADS :

- Permis de construire,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir,
- Déclarations préalables maison individuelle,
- Déclaration préalable lotissement,
- Déclaration préalable située en zone de risque,
- Autres déclarations préalables,
- Certificat d'urbanisme d'information (Cu a)
- Certificat d'urbanisme opérationnel (Cu b)
- Décision préalable du Maire lorsque le projet porte sur une construction édifiée sur un immeuble classé monument historique

10- Référent RGPD

Le règlement dit règlement général sur la protection des données (RGPD) est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel¹. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne

L'objectif de ce Règlement Général de Protection des Données, entré en application le 25 mai 2018, est d'encadrer et de mettre en conformité les processus de collecte, de conservation et de communication des données personnelles afin de renforcer au mieux les droits des personnes et de protéger les citoyens à l'ère du « tout numérique ».

Ce renforcement des droits s'accompagne d'une **obligation accrue pour le responsable** des traitements ;

- Il doit prouver la légitimité de ses actions
- Il doit répondre de l'obligation d'information, de l'obligation de sécurité et enfin de celle de réaliser des études d'impact sur la vie privée lors de la collecte de certaines données dites sensibles

- **Chaque collectivité doit mettre en place un Délégué à la Protection des Données – DPD – (Data Protection Officer en anglais, DPO).**

Ainsi le Centre de gestion à fait évoluer la mission Archives afin de mettre à votre disposition un agent afin d'assurer la fonction de DPD.

La Prestation RGPD se fait par voie de convention au tarif (2020) de 235 € par jour. Pour Montvendre, le besoin est estimé à trois jours par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Demande au CDG d'assurer la mission de référent RGPD

QUESTIONS DIVERSES

*Enedis :

La société nous confirme qu'une indemnisation sera versée sans aucune intervention de l'abonné.

« Suite aux intempéries, vous allez bénéficier automatiquement et sans aucune demande de votre part d'une indemnité d'une somme forfaitaire de 2 euros HT par kVA de puissance souscrite par tranche de 5 heures consécutives de coupure d'électricité et dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures »

*Antenne mobile :

Une antenne ORANGE sera installée sur le mat existant sur la route de Malissard avant le pont TGV ainsi qu'une amélioration de l'émission sur le mat des Théolets.

Cela devrait améliorer de manière significative la réception pour cet opérateur sur notre commune.

*Réunion LPO trame verte : Martine et Pedro participeront au rendez-vous du 4 février en mairie.

*Election : Tableau d'inscription à la tenue des élections du 15 mars

*Commission élection : réunion le jeudi 21 février à 18h15 (Laurent, Pedro, Sonia, Christel, Jérôme)

*Local Fibre optique : La déclaration préalable a été refusée par la DDT, aussi une nouvelle déclaration sera effectuée (demande de surélévation du local).

*Eclairage public : L'agglomération VRA demande une indemnisation pour la période 2016-2019. La liste des lotissements sera vérifiée car des lotissements sont passés dans le domaine public.

*Les permis de construire et DP circulent auprès des membres du Conseil Municipal.

Le Maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur implication et participation lors de ce mandat.

CONSEIL MUNICIPAL D'INFORMATION DU 16 AVRIL 2020

Ancien conseil municipal, Membres Présents : SERVIAN Bruno - PHILIBERT Stéphane - CARAYON Martine - BRET Rémi - CHOVIN Sonia - SANCHEZ Pedro - CHAPRE Séverine - IMBERT Laurent.

Excusés : SAYN Pierre - GELAIN Jérôme - MARTIN Pascale - MOUNIER Éric - QUAILLET Christel - BRACHET Armelle - DUMONT Séverine.

Nouveau conseil municipal, Membres Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pedro SANCHEZ - Frédéric MARTY - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARRET - Ellen PETIT - Didier LEJOUR - Michelle BLESSON - Marie-Danielle GELIBERT.

La séance est ouverte à 19 heures 10, après que Stéphane PHILIBERT se soit assuré de la bonne connexion des membres ayants indiqués leur participation à la vision conférence.

Il est également indiqué que les informations transmises ce soir ne sont valables qu'à date car tout évolue très vite en cette période très spéciale.

I-Mot du Maire

Monsieur Bruno SERVIAN, remercie tous les conseillers connectés (les anciens dont le mandat est prolongé et les nouveaux qui ont été élus le 15 mars, juste avant la mise en place du confinement qui a eu pour conséquence l'annulation de la réunion d'installation des nouveaux élus).

Il indique ensuite qu'il n'y a pas de malade sur la commune. Une personne a présenté des symptômes mais n'a pas bénéficié d'un dépistage pour confirmer ou non la nature de l'infection.

Il transmet enfin les informations qu'il a reçues ce jour :

- Appel des responsables de La Poste en vue de la réouverture de l'agence postale communale. Il y aura une intervention lundi 20 avril pour la désinfection des locaux, ainsi que la fourniture d'un plexi, de masques et gants. Mme Caroline GUFFANTI va être contactée pour une réouverture.

- Le cabinet KAX en charge du PLU informe que le cabinet vient d'être racheté par la Sté ALPICITE. Monsieur BONNARDEL reste notre contact ainsi que Monsieur BREUILLOT d'ALPICITE.

- Pavoisement le 26 avril pour la commémoration de la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

- 2 agents des services techniques ont repris le travail.

- Fin de confinement annoncé pour le 11 mai. Il conviendra d'étudier les mesures à mettre en place dans les écoles lors de la reprise (achat de matériel et équipement : poubelle, lingettes, désinfectant, gel hydroalcoolique...)

Pour conclure, il demande à tous de faire attention et de respecter les gestes barrières afin d'éviter la propagation de virus.

2-Informations suite à l'épidémie du coronavirus

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique que l'épidémie a fait actuellement plus de 137 000 morts dans le monde et touche plus de 185 pays.

En France on recense plus de 130 000 cas et 17 000 morts.

Dans la Drôme, 89 personnes sont décédées et plus de 200 personnes sont en réanimation.

A Montvendre, aucun cas dépisté positif à notre connaissance.

La préfecture transmet tous les jours une fiche reflexe indiquant les évolutions des décisions prises.

L'agglomération peut également mettre à disposition des tablettes aux familles n'ayant pas de moyens technologiques (prêts).

L'agglomération a fermé toutes ses déchèteries afin d'assurer à sécurité de son personnel mais elle fait face à des dépôts sauvages. Des dépôts sont possibles pour les pro (contacter l'agglomération directement).

La région Rhône-Alpes a commandé des masques en tissu lavable qui vont être mis à la disposition de chaque habitant. Ils seront distribués via la Mairie.

La commune a également commandé 2 000 masques à l'AMF pour les employés communaux et étudie la faisabilité d'en commander d'autres pour les habitants.

3-Les actions communales mises en place

- Cellule d'appel des personnes vulnérables

La cellule spéciale mise en place par la commune a identifié 72 personnes nées avant 1940 ou vulnérables. Le 4ème appel à ce groupe de personnes est en cours afin de prendre des nouvelles et de proposer une aide aux courses. Le 1^{er} adjoint remercie Pedro, Martine et Michelle pour les appels. Ces derniers précisent que

les personnes contactées sont souvent déjà aidées par la famille ou des personnes proches.

- Appel au don de masques

Suite à l'appel lancé sur le site internet de la commune afin de procurer des masques aux infirmières intervenant sur la commune un don de 2 boîtes de masque FFP2 a été faite par la famille GIRAIN-AUDOIN. Nous les remercions au nom de la collectivité.

Marie-Danielle GELIBERT a également confectionné bénévolement quelques masques en tissus non homologués qui ont été mis à disposition à la boulangerie. Remerciements.

- Soutien aux producteurs/artisans/commerçants/TPE

Un espace dédié aux producteurs locaux est en place sur le site internet.

Les aides possibles aux producteurs, artisans commerçants ont été abordés.

Le Fonds de solidarité concerne les entreprises dont le bénéfice est < à 60 000 € et le CA < 1 000 000 € avec une baisse de 50 % du CA entre mars 2019 et mars 2020. Il y a deux volets, une aide de 1500 € gérée par l'état, il faut s'inscrire avant le 30 avril sur le site internet impot.gouv et une aide complémentaire qui peut aller jusqu'à 2 000 € gérée par la Région.

- Infos diverses Mairie et Agence Postale Communale (APC).

Fermeture au public de la mairie, mais permanence téléphonique tous les jours aux horaires habituels (sauf le vendredi jusqu'à 17h00). Pour l'état civil, c'est sur prise de rendez-vous au 04 75 59 06 13

Fermetures des lieux accueillants du public (salle communale, bibliothèque mais aussi lac et parcs publics).

Comme indiqué par le Maire en ouverture de réunion, l'Agence Postale Communale devrait rouvrir prochainement après la mise en sécurité du local suite à un contact avec la poste.

4-Présentation du Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) a été aussi présenté ainsi que la situation du personnel communal.

Suivant les cas les agents peuvent travailler en présentiel ou télétravail, à défaut, ils sont placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) ou encore en arrêt de travail.

Des agents techniques ont repris pour les missions prioritaires ou de l'entretien courant. Le travail est organisé en solo avec un kit de sécurité et une méthodologie par rapport à leur activité.

Sur la base des mesures mises en place à l'agglo, la commune donnera une prime aux agents présents de 26 € brut par journée de 7 heures et déduira 1 semaine des congés payés pour 6 semaines d'absence en ASA. Cette semaine pourra être proratisée suivant le temps d'absence.

Remi BRET demande comment cela se passe pour les ATSEM :

Elles sont en ASA ou en congés pour garde d'enfants mais elles sont volontaires réservistes pour ouverture aux enfants de soignants mais aussi pour du ménage et désinfection avant la reprise de l'école. Martine CARAYON indique qu'il en est de même pour les agents intervenant de la cantine et de la garderie (chômage partiel pour les salariés des associations cantine et garderie).

4-Questions diverses et Planification

Certaines assemblées générales des associations n'ont pas pu se tenir à cause du confinement (Amis de Montvendre, Club des 3 ponts) et beaucoup de manifestations sont malheureusement annulées (dont la foire aux fleurs).

- Beaucoup d'interactions sur la page Facebook et le site de la mairie qui sont les deux principaux vecteurs de la communication auprès des habitants. Une mise en garde a été effectuée auprès des participants face à la recrudescence des cyberattaques.

- Madame Frédérique MARTY demande que des attestations dérogatoires de déplacement en papier soient remises en libre-service devant la mairie. En effet les pochettes prévues à cet effet n'étaient plus réalimentées depuis la possibilité de télécharger son attestation via smartphone.

- Les inscriptions scolaires pour 2020-2021 ont été lancées durant le week-end de pâques. Elles s'effectuent de façon dématérialisée : un formulaire est à télécharger sur le site. Il est à retourner accompagné des justificatifs demandés pour le 30 avril.

- Le planning des prochaines échéances a été évoqué (Votes des budgets, comptes administratifs et comptes de gestion avant le 31 juillet).

- La commune va demander aux associations de transmettre leurs budgets prévisionnels ainsi que leur demande de subvention.

- Encaissement des subventions du département et de la région suite à la réalisation des travaux.

- Finalisation du marché de travaux d'aménagement cœur de village.

- Déclaration agence de l'eau : Le taux de rendement a évolué dans le bon sens, il est de 95 %. La dernière analyse d'eau est excellente.

La fuite d'eau, suite à une canalisation rompue, au Quartier Valensayes est réparée.

- L'élection du maire et des adjoints est toujours reportée à la fin du confinement. On attend le rapport du conseil scientifique du 23 mai et du décret à paraître qui précisera la date de tenue des réunions d'installation des conseils municipaux élus au 15 mars.

- Avenant au site internet pour une actualisation du site et des nouveaux outils pour la mise en ligne des informations.

- L'annulation des prochaines festivités du mois de juin n'est pas encore effective car nous attendons les informations de la préfecture. Les manifestations du mois de Mai sont toutes annulées.

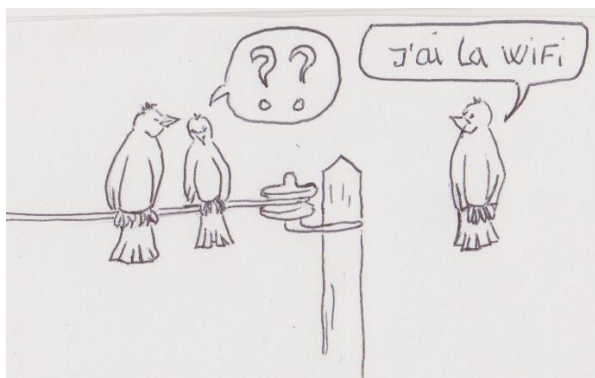
Didier LEJOUR de l'association Booster indique qu'il doit préparer maintenant la flambo run du 5 décembre. Dans l'instant, il n'y a pas d'interdiction pour ce type de manifestation.

- Football : la saison amateur est terminée...peut être l'ont montée en vue pour l'équipe senior fanion.

- Laurent IMBERT demande pourquoi il faut de la désinfection dans les bâtiments publics alors qu'elles sont fermées depuis le 16 mars et que le virus ne vit pas plus de 5 jours ?

Il est répondu qu'il s'agit d'un protocole global de nettoyage et désinfection qui est indiqué par la préfecture.

Le Maire demande à chacun de se protéger et d'être très prudent dans la période actuelle.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pédro SANCHEZ - Frédérique MARTY - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARET - Ellen PETIT - Didier LEJOUR - Michèle BLESSON - Marie-Danielle GELIBERT
Secrétaire de séance : Monsieur Rémi BRET

I - Installation du conseil municipal :

La séance a été ouverte à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Bruno SERVIAN, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux et conseillers communautaires :

Conseillers Municipaux :

Monsieur Bruno SERVIAN
Madame Martine CARAYON
Monsieur Stéphane PHILIBERT
Madame Sonia CHOVIN
Monsieur Pédro SANCHEZ
Madame Frédérique MARTY
Monsieur Rémi BRET
Madame Christelle CHEVALIER
Monsieur Laurent IMBERT
Madame Céline FERRAND
Monsieur Pierrick CLARET
Madame Ellen PETIT
Monsieur Didier LEJOUR
Madame Michèle BLESSON
Madame Marie-Danielle GELIBERT

Conseillers Communautaires :

Monsieur Bruno SERVIAN
Madame Frédérique MARTY (Suppléante)
Madame GELIBERT Marie-Danielle, doyenne des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

Election du Maire :

M. Rémi BRET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Marie-Danielle GELIBERT a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Elle a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mr Pedro SANCHEZ et Mme Marie-Danielle GELIBERT

Après un appel de candidatures, Bruno SERVIAN est candidat, il est donc procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

A obtenu :

M. Bruno SERVIAN : Treize voix (13 voix)

M. Bruno SERVIAN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire, il est immédiatement installé.

3-Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Bruno SERVIAN, Maire, prend la présidence de l'assemblée, et propose au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints. Il rappelle que ce nombre se situe entre 1 et 4 (30% maximum de l'effectif du conseil municipal) et qu'en application des délibérations antérieures la commune disposait de 3 adjoints.

Il propose dans ces conditions de fixer le nombre d'adjoints à 3.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'APPROUVER la création de 3 postes d'adjoints au maire.

4-Election des adjoints

Monsieur le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il fait état des candidatures reçues : 1 liste de candidats déposée.

• Liste 1 de Mr Stéphane PHILIBERT, liste composée de Stéphane PHILIBERT, Martine CARAYON et Pedro SANCHEZ.

Il est donc proposé de passer au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurants sur la liste conduite par M. Stéphane PHILIBERT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

5-Lecture de la charte de l'élu local

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

6-Soutient aux commerçants locaux de la commune

Notre pays est actuellement touché par une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent liée à l'épidémie de COVID 19.

Face à cette situation inédite, des mesures visant à limiter la propagation de l'épidémie ont été prises à la fois au niveau national mais également par la commune de Montvendre. En vue de l'accompagnement sanitaire à la sortie du déconfinement, la commune a procédé à l'acquisition et la distribution de masques dans chaque foyer en fonction de la composition familiale.

Mais, au regard des mesures de confinement, il est rapidement apparu que cette crise sanitaire allait s'accompagner de conséquences socio-économiques particulièrement importantes.

Aussi, nous proposons la mise en place d'une aide en faveur de l'économie locale.

La commune, en tant que bailleur, loue des locaux à 2 commerces (multi-commerce et salon de coiffure). Il est proposé, pour chaque entreprise d'annuler un mois de loyer.

Après examen, il vous est proposé d'adopter la proposition ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide

- D'APPROUVER l'annulation d'un mois de loyer à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUN 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Martine CARAYON à Bruno SERVIAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

I-Délégation du conseil municipal au maire (DE 012 2020)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article I : Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal

-1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales

-2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

-3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires

-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

-6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

-7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

-9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

-10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

-12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes

-13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

-14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal

-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants

-17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €

-18° De donner, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local

-19° De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux

-20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 €

-21° D'exercer ou de déléguer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini

-22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal

-23° De prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

-24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

-25° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

-26° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux

-27° D'exercer, au nom de la commune, le droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation

-28° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Article 2 : les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

2-ARRETÉ DU MAIRE :

1) Il est donné délégation de fonction et de signature aux adjoints au maire dans les domaines suivants :
1^{er} adjoint, Monsieur Stéphane PHILIBERT : Délégué aux finances, à l'économie et proximité, à la communication, à l'administration générale et services communaux.

2^{ème} Adjointe, Madame Martine CARAYON : Déléguée à l'enfance, la jeunesse, l'éducation, la culture, les aînés, l'action sociale, la vie associative et festivités.

3^{ème} Adjoint, Monsieur Pedro SANCHEZ : Délégué au cadre de vie, la voirie et l'urbanisme, à l'environnement et déplacement, la sécurité, au sport

2) Il est donné délégation de signature à la secrétaire de Mairie pour la délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures, les copies d'actes de l'état-civil, les récépissés d'urbanisme

3-Montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6%,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, avec effet au 25.05.2020 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 39.5 % de l'indice 1027
- Adjoints : 13.75% de l'indice 1027

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

- De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

4-Création des commissions municipales

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au

conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit et elles ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et les présentations.

Aussi, le Maire propose de mettre en place les commissions municipales suivantes qui sont susceptibles d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

La Commission cadre de vie et urbanisme regroupera les thématiques relevant du développement urbain et durable, de l'aménagement de l'habitat et du foncier, des bâtiments de l'accessibilité, et de l'énergie, des jardins et espaces verts, des travaux de voirie, fossés et réseaux, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté, ainsi qu'à la finalisation du PLU.

La Commission de l'éducation, regroupera les thématiques de l'éducation et de l'animation péri éducative avec notamment le réexamen des rythmes scolaires dans le cadre du PEDT, la construction d'un restaurant scolaire, le maintien de la garderie, l'étude d'un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

La Commission des finances et de l'administration générale traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : budget, achat et commande publique, affaires juridiques, état civil, finances et fiscalité, gestions déléguées, patrimoine, ressources humaines, services généraux, systèmes d'information.

La Commission des aînés, la jeunesse, le handicap et le tissu associatif traitera les dossiers relevant des échanges intergénérationnels, des affaires sociales, des seniors, de la petite enfance, des jeunes, du sport et des festivités, de la culture, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de la santé.

La Commission de l'économie et la proximité traitera des sujets en relation avec l'attractivité, le commerce de proximité, le développement de l'artisanat, de l'emploi et du tourisme.

La Commission sécurité traitera les dossiers relatifs aux domaines suivants : vigilance sur la sécurité des

biens et des personnes, défense du centre de secours, favoriser les déplacements doux et sécuriser les piétons et cyclistes, la mise en place du DCRIM et de la vigilance citoyenne.

La Commission Communication traitera de l'information et de la communication interne et en direction de la population, des associations et de l'extérieur via le bulletin municipal, le site Internet, les réseaux sociaux (Facebook, twitter...) et la mise en place d'un panneau lumineux.

La Commission Environnement et déplacements traitera des sujets en relation avec les intervenants pour l'eau, l'assainissement, les eaux pluviales, l'éclairage public, les ordures ménagères, la déchèterie et le tri sélectif, le Sid, la Véore, le suivi de la prolifération de l'ambrosie, action pour le climat et l'environnement ainsi que le suivi énergétique des bâtiments et la rénovation énergétique, les transports scolaires, le covoiturage.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de **6 membres**, chaque membre pouvant faire **partie de deux à six commissions**.

Monsieur le maire propose donc d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 Cadre de vie et urbanisme
- 2 Éducation
- 3 Finances et administration générale
- 4 Les aînés, la jeunesse, le handicap et le tissu associatif
- 5 Économie et proximité
- 6 Sécurité
- 7 Communication
- 8 Environnement et déplacements

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum **6 membres**, chaque membre pouvant faire partie de deux à **six commissions**.

Article 3 : après appel à candidatures, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

(Suite en page 37...C'est le milieu de l'année...Il faut un peu souffler...)



Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Possibilité de recensement en ligne : Service accessible depuis [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Se munir des documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>

COIFFURE MIXTE
A CÔTÉ DE...
3, PLACE DE LA MAIRIE
26120 MONTVENDRE

HORAIRES

MARDI 9 H 00 - 19 H 00
MERCREDI 9 H 00 - 19 H 00
VENDREDI 9 H 00 - 19 H 00
SAMEDI 9 H 00 - 17 H 00

TÉL 09 84 04 45 24

CONTACT.ACOTEDEMONTVENDRE@GMAIL.COM

RÉMY MOLLARD (À CÔTÉ DE)

MEMO TRI

A VOUS DE JOUER !

valence romans AGGLO

A trier en vrac, sans sac

Bouteilles et flacons en plastique Briques alimentaires Emballages métalliques

Papiers, Cartons, Journaux, Magazines

Pots, bocaux et bouteilles en verre

Ordures ménagères

Déchèterie

Pour connaître les horaires d'ouverture de votre déchèterie ou pour tout autre renseignement :
04 75 81 30 30
dechets@valenceromansagglo.fr

Fromages de chèvre fermier

GAEC CHOVIN - CLÉMENT

380 route des Mûres - Montvendre
tél. 04 75 59 25 51
ou 06 80 07 44 32
sonia.chovin@hotmail.fr

Venez découvrir notre site internet
fromage-chevre-chovin-clement.fr

La cellule confection des kits en plein travail...



Premier Conseil d'information de l'histoire en vidéo-conférence !



2020...Restera à jamais l'année #COVID !



Les bâtiments sont réaménagés !



La cellule de lien social anti covid

C'est plus de 400 appels vers les personnes vulnérables de la commune pour prendre des nouvelles !

C'est aussi des propositions d'aide aux courses !



La cellule en visioconférence



Assemblée générale des amis de Montvendre dans des conditions particulières



Chandeleur des associations et accueil des nouveaux habitants



Hommage à Geoffroy



Visite-patrimoine de notre village sur le thème des écoles, organisée par l'Agglo



Finale locale des Petits Champions de la Lecture le 17 janvier



Journée olympique à l'école des 2 Ruisseaux

LE VILLAGE SE TRANSFORME



Travaux au cœur du village



Le futur local fibre



Travaux d'éclairage sur le chemin piéton du Bost





Les bénévoles en action dans le jardin botanique



Les CM2 de 2019 en camp USEP à Paris



Une centenaire à Montvendre



Une rentrée 2020 bien particulière





Un village fleuri avec un concours photo pendant le premier confinement



Le nouveau Conseil Municipal



Montvendre d'Antan



MONTVENDRE (Drôme) - Le Monument aux Morts
La Mairie et l'Eglise





*Montvendre
d'Antan*

Monsieur et Madame Abel DUCHAMP-Dauphin

*Fête des
Bouvier
1925*



Cheval de Lili BERARD devant le café REBOUL



Madame Victorin ROUX née CLEMENT et Juliette CLEMENT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

(Suite de la page 28)

1 Cadre de vie et urbanisme :

- **Mr Pedro SANCHEZ**
- Mme Martine CARAYON
- Mme Sonia CHOVIN
- M. Stéphane PHILIBERT
- M. Rémi BRET
- Mme Marie- Danielle GELIBERT

2 Éducation :

- **Mme Martine CARAYON** - M. Pédro SANCHEZ
- M. Rémi BRET - Mme Christelle CHEVALIER
- Mme Michelle BLESSON

3 Finances et administration générale :

- **M. Stéphane PHILIBERT** - Mme Marie- Danielle GELIBERT
- Mme Frédérique MARTY - M. Laurent IMBERT

4 Les aînés, la jeunesse et le tissu associatif :

- **Mme Martine CARAYON** - Mme Ellen PETIT
- M. Pédro SANCHEZ-M. Didier LEJOUR - Mme Michelle BLESSON - Mme Céline FERRAND

5 Économie et proximité

- **M. Stéphane PHILIBERT**- Mme Christelle CHEVALIER- Mme Sonia CHOVIN - M. Pierrick CLARET

6 Sécurité :

- **M. Pédro SANCHEZ**-Mme Céline FERRAND- M. Pierrick CLARET

7 Communication :

- **M. Stéphane PHILIBERT**- Mme Ellen PETIT
- Mme Christelle CHEVALIER- Mme Sonia CHOVIN

8 Environnement et déplacements

- **M. Pédro SANCHEZ**- Mme Céline FERRAND
- M. Didier LEJOUR -Mme Ellen PETIT
- M. Laurent IMBERT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

-D'ADOPTER les commissions municipales.

5-Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur Bruno SERVIAN, Maire, expose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du

règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement Intérieur présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'ADOPTER le règlement intérieur.

6-Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du comité syndical du SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 09 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collègue du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- IMBERT Laurent
- CLARET Pierrick

Il autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

7-Désignation des délégués communaux au SID

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montvendre est membre du Syndicat Intercommunal d'Irrigation Drômois (SIID) créée à compter du 01/01/2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux statuts SID approuvés par arrêté inter préfectoral du 7 février 2020 la commune devra élire deux représentants pour le Syndicat d'Irrigation Drômois (un titulaire et un suppléant), qui seront appelés à siéger **au sein d'un comité de territoire** (comité de territoire en fonction de régions agricoles homogènes, des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant).

Puis, **le comité de territoire** élira en son sein ses représentants (et leurs suppléants) au comité syndical du SID (deux délégués au comité syndical du SID, quelle que soit la surface irriguée souscrite et un délégué supplémentaire par tranche de 1.000 ha souscrite, au-delà de 1.000 ha).

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la Commune au sein du Syndicat d'Irrigation Drômois pour le territoire « La Bourne Valentinois »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER comme délégué de la Commune au sein du SID
 - Monsieur Laurent IMBERT (Titulaire)
 - Monsieur Rémi BRET (Suppléant)

8-Désignation des représentants de la commune au CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Comité National d'Actions Sociales (CNAS) à la suite des lois de 2007 qui obligent les collectivités territoriales à définir une politique d'action sociale pour ses agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de DESIGNER comme délégué de la Commune au sein du CNAS

Madame BLESSON Michelle comme délégué Élu

Madame Sabrina BOUCHARD comme délégué Agent

9-Désignation du représentant de la commune à la Mission Locale

Le Maire rappelle le partenariat entre la commune de Montvendre et la Mission Locale de Valence,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la Commune au sein de la Mission Locale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De DÉSIGNER Stéphane PHILIBERT et Christelle CHEVALIER (suppléant) en tant que membre représentant la commune auprès de la Mission Locale

10-Désignation des membres de la CAO

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Sont candidats au poste :

M. Stéphane PHILIBERT	M. Rémi BRET sup
Mme Sonia CHOVIN	Mme Frédérique MART
sup Pedro SANCHEZ	M. Laurent IMBERT sup

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DÉSIGNER les candidats ci-dessus comme membres de la commission d'appel d'offres

11-Modification du pacte financier et fiscal et majoration AC sur photovoltaïques

Vu le code général des impôts, et notamment le VI et le I°bis du V de son article L 1609 nonies C ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo relative au pacte financier et fiscal en date du 6 juillet 2017, du 4 avril 2019 et du 23 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal,
- D'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté

d'agglomération selon les principes suivants :
100 % des sommes perçues sur les installations

- De panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

12-Prime exceptionnelle Covid

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid19.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel exercées par les agents communaux
- Au regard des sujétions lié au maintien des missions essentielles
- Le montant de cette prime est plafonné à 1 000,00 € et sera calculée sur la base d'un montant de 26 € brut par jour travaillé et proratisé en fonction du temps de travail.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la prime exceptionnelle aux agents concernés

Comme indiqué lors de la visioconférence du 16 avril dernier Il est rappelé qu'une semaine de congé sera décompté pour 6 semaines d'absence en lien avec la Covid .

L'ordonnance impose des prises de congés dont certains de manière rétroactive pour les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) : 5 jours de congés annuels entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 et 5 autres jours de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période d'état d'urgence sanitaire, terme prévue pour le 10 juillet prochain.

13-Reconduction de la convention Assainissement avec Valence Romans Agglo

Monsieur le maire rappelle que le maire avait été autorisé à signer la convention financière liée au transfert de la compétence "Assainissement collectif et eaux usées" à compter du 01/01/2018.

En effet, dans un souci de simplification et d'harmonisation des pratiques de facturation vis-à-vis des usagers, la communauté d'agglomération avait décidé de confier par convention la facturation de la redevance assainissement à la commune.

Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2019 et la communauté d'agglomération a établi une nouvelle convention, en terme identique, mais pour une durée d'un an reconductible 8 fois à compter du 01/01/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif

14-Questions Diverses

* Laurent IMBERT questionne sur les bruits de voisinage. Il est rappelé l'arrêté municipal de 2002.

* Lecture du courrier d'un administré, réponse sera faite

* Problème d'utilisation du City malgré l'interdiction lié au covid-19 : des incivilités ont été constatés du fait de personne extérieur au village.

* Il est rappelé qu'un document d'urbanisme doit être effectué pour toute construction et qu'à la fin des travaux un document H1 ou H2 doit être rempli.

* Elaboration PLU : la commission se réunira prochainement

* Rythme scolaire : semaine à 4 jours en lien avec le covid. Une réunion PEDT sera organisé d'ici la fin de l'année scolaire

* Contrat alternance à la maternelle : le Conseil s'oriente plutôt sur un service civil si besoin

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pedro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET Marie-Danielle GELIBERT

Le compte rendu du conseil municipal du 08 juin est adopté à l'unanimité.

I - Adoption des Comptes de Gestion 2019

Les différents comptes sont présentés par Stéphane PHILIBERT 1^{er} Adjoint chargé des finances.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2019,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER les comptes de gestion du receveur municipal COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT pour l'exercice 2019 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2019

COMMUNE

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	590 749,56 €	147 000,41 €	792 761,30 €
RECETTES	645 760,89 €	200 731,78 €	255 743,11 €
SOLDE D'EXECUTION 2019	55 011,33 €	53 731,37 €	108 742,70 €
RÉSULTAT REPORTÉ 2018	73 647,91 €	-65 597,55 €	8 050,36 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	128 659,24 €	-11 866,18 €	116 793,06 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	11 866,18 €	11 866,18 €
RESTE A RÉALISER DÉPENSES	0,00 €	342 636,00 €	342 636,00 €
RESTE A RÉALISER RECETTES	0,00 €	73 056,00 €	73 056,00 €
BESOIN TOTAL DE FINANCEMENT	0,00 €	-281 446,18 €	-281 446,18 €

ANNEXE SERVICE EAU

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	122 464,64 €	46 564,17 €	169 028,81 €
RECETTES	123 460,00 €	13 108,21 €	136 568,21 €
SOLDE D'EXECUTION	995,36 €	-33 455,96 €	-32 460,60 €
RÉSULTAT REPORTÉ	1 464,96 €	200 648,61 €	202 113,57 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	2 460,32 €	167 192,65 €	169 652,97 €
EXCEDENT DE FIN	0,00 €	167 192,65 €	167 192,65 €
RESTE A RÉALISER	0,00 €	-10 000,00 €	-10 000,00 €
RESTE A RÉALISER	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT TOTAL	0,00 €	157 192,65 €	157 192,65 €

ANNEXE LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	78 503,49 €	165 000,00 €	243 503,49 €
RECETTES	158 875,00 €	72 290,95 €	231 165,95 €
SOLDE D'EXECUTION	80 371,51 €	-92 709,05 €	-12 337,54 €
RÉSULTAT REPORTÉ	537 128,46 €	65 477,26 €	602 605,72 €
RÉSULTAT DE CLOTURE	617 499,97 €	-27 231,79 €	590 268,18 €

2 - Adoption des Comptes Administratifs 2019

Considérant que la commune doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par monsieur le Maire

Monsieur Stéphane PHILIBERT présente les comptes administratifs 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité (14 voix /14) :

- D'adopter les comptes administratifs COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2019 à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats

COMMUNE

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil décide d'affecter en recette d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitaliser la somme de 128 659,24 €.

EAU

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 2 460.32 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

LOTISSEMENT

Considérant l'excédent de fonctionnement, le conseil municipal décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 617 499.97 € au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité :

- D'adopter l'affectation des résultats COMMUNE, EAU et LOTISSEMENT de l'exercice 2019 à l'unanimité.

4 - Adoption des budgets 2020**COMMUNE**

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	902 174,03 €	668 935,27 €
RECETTES	1 260 504,40 €	668 935,27 €

EAU

EAU	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	101 826,00 €	42 755,00 €
RECETTES	101 826,00 €	179 119,19 €

LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	627 749,97 €	27 231,79 €
RECETTES	627 749,97 €	27 231,79 €

Les budgets 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Il est noté par le conseil municipal que le budget fonctionnement de la commune est voté en suréquilibre. En effet les dépenses sont de 902 174,03 € versus 1 260 504,40 € de recettes, cette projection d'excédent provient du fait d'une écriture exceptionnel provenant d'un budget annexe reversé au budget principal. D'autre part, il est aussi noté que le budget annexe EAU en investissement est voté en

excédent car il n'est pas prévu d'investissement significatif en 2020, du fait d'un taux de rendement amélioré en 2019 (95%).

Monsieur le Maire remercie l'ensemble de conseil municipal pour la confiance accordée.

5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Le 1^{er} Adjoint chargé des finances indique qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Il informe également que conformément à l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas la possibilité de moduler le taux de la TH cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de VOTER les taux des impôts locaux de l'année 2020 qui seront **sans augmentation** :

Taxe habitation : 10.71

Taxe foncière bâtie : 13.39

Taxe foncière non bâtie : 32.95

6 - AMENDE DE POLICE 2020

Le 1^{er} Adjoint chargé des finances rappelle à l'Assemblée qu'il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un projet de mise en sécurité sur la Commune.

Cette année, il est proposé de faire l'acquisition d'un second radar pédagogique (mobile) pour un montant estimé de 1 725 € HT soit 2 070 € TTC et des panneaux de signalisation pour la mise en sécurité de la commune pour un montant estimé de 1 576.93 € HT soit 1 892.32 € TTC.

Une subvention d'un montant d'environ 4 000 € pourrait être obtenue au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titres des amendes de police 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

-de SOLLICITER une demande de subvention auprès de département

7 - Membres de la CCID

Monsieur le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

La CCID est composée de 7 membres (un Président, le Maire ou l'Adjoint délégué ; et 6 commissaires).

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La nomination des membres doit avoir à lieu dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux

La liste doit comporter des personnes imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation ou à la cotisation foncière des entreprises.

Le rôle de la CCID est **consultatif**.

Le rôle de la CCID :

- Elle formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance.
- Elle formule un avis sur le classement des parcelles affectées par un changement et participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.
- Elle signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.
- Elle peut être amenée à donner un avis sur les réclamations portant sur des questions de fait relatives à la taxe d'habitation ou à la taxe d'enlèvement des OM,
- Les travaux sont conduits à partir de listes (n°41) établies par le service du cadastre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer comme commissaires titulaires : Stéphane PHILIBERT, Martine CARAYON, Michelle BLESSON, Laurent IMBERT, Christelle CHEVALIER, Marie-Danielle GELIBERT.

- de nommer comme commissaires suppléant : Pédro SANCHEZ, Sonia CHOVIN, Rémi BRET, Céline FERRAND, Didier LEJOUR, Ellen PETIT.

8 - Désignation du coordonnateur communal pour le recensement

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2021 les opérations de recensement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De DÉSIGNER Madame Charlotte SAGNARD comme coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2021.

- D'AUTORISER Monsieur le maire à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les 3 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2021.

9 - Limitation de vitesse et déplacement entrée de ville

Monsieur le maire expose qu'au titre du pouvoir de police de circulation qui lui est conféré par l'article L. 2213-1 du code général des collectivités territoriales, le maire a la possibilité de modifier la limite réglementaire de vitesse en agglomération, fixée à 50 km/h par l'article R. 413-3 du code de la route.

Ainsi, la création de zones de circulation particulière (zone 30, zone de rencontre) entraîne l'application de nouvelles limites de vitesse réglementaires conformément à l'article R. 110-2 du code précité.

Le maire propose au conseil municipal de limiter à 30 km/h la circulation en agglomération dans l'ensemble du village. A cet effet, l'entrée sud du village sera déplacée (route de Crest) au sud avant le carrefour de la route de Crest et route de l'argot.

De plus à l'issue des travaux d'aménagement du cœur du village une zone de rencontre limitée à 20 km/h sera définie devant le parvis de la salle communale rue des 3 ponts.

De plus une interdiction aux poids lourds (PL) de plus de 10 tonnes sera instaurée dans le village ainsi que la mise en place une déviation PL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des voies de circulation en agglomération et à 20km/h en zone de rencontre.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dispositif, en particulier l'arrêté nécessaire à la limitation de la vitesse.

- QUESTIONS DIVERSES

* Droit à la formation des élus : infos données lors du budget. Pas de crédits ouverts car pas de demande à ce jour.

* Lettre ADN : Lecture du courrier de réponse d'ADN. : Maintien de la fibre en aérien et rappel aux riverains de leur obligation d'égagement.

*Contact ENEDIS : Interventions en cours

*Contact ORANGE : Toujours problématique pour avoir un interlocuteur.

* Subvention neige : accord de subvention de 5 600 € à la suite du dépôt d'un dossier prévoyant 20 000 € de dépenses d'égagements et travaux divers.

* Pedt : Réunion le Mardi 30 juin 2020.

* Dérogation scolaire : Remi BRET informe le conseil qu'un parent lui a fait part d'une demande de dérogation pour la scolarisation de ses enfants en maternelle sur Montmeyran. Sachant que la commune est en capacité d'accueillir les enfants elle n'accepte pas la charge financière liée à la demande de dérogation. Si la commune accueillante prend en charge ses frais elle ne s'oppose pas à la dérogation pour faciliter l'organisation familiale.

*Incident : Christelle CHEVALIER Informe le conseil d'un incident dans le village

*Bruit de voisinage : Les élus sont beaucoup sollicités pour des bruits de voisinage. Ils rappellent à l'ensemble des administrés qu'il est primordial de respecter l'arrêté préfectoral de 2015 (Voir site internet) afin que chacun vive dans le respect d'autrui.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Michelle BLESSON - Frédérique MARTY - Sonia CHOVIN - Pierrick CLARET - Céline FERRAND - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé : Pédro SANCHEZ - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR - Christelle CHEVALIER

Pouvoir : Laurent IMBERT à Bruno SERVIAN, Pedro SANCHEZ à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Le compte rendu du conseil municipal du 08 juin est adopté à l'unanimité

I-DESIGNATIONS DES GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le maire informe le conseil municipal que conformément à l'arrêté préfectoral N°26-2020-06-31-001 *fixant le nombre de délégués et suppléants pour les communes de la Drôme, pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020 et précisant le mode de scrutin applicable*, il y a lieu de procéder à l'élection de 3 délégués et de 3 suppléants.

Election des délégués et suppléants : I seule liste de candidats.

Nombre de votant 13 ; Nombre de Bulletins ; 13 Majorité Absolue : 7

Résultats

- SERVIAN Bruno (délégué)	=13 voix
- CARAYON Martine (délégué)	=13 voix
- PHILIBERT Stéphane (délégué)	=13 voix
- MARTY Frédérique (suppléant)	=13 voix
- SANCHEZ Pédro (suppléant)	=13 voix
- BLESSON Michelle (suppléant)	=13 voix

2 – Convention Eau

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération de délégation par convention du service public d'eau potable (délibération n°DE_001_2020).

En effet, conformément à la loi engagement et proximité, cette délibération a permis la conclusion d'une convention de délégation, pour la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, en vue d'assurer la continuité du service public de gestion de l'eau par la commune.

Valence Agglo a transmis un nouveau projet de convention qu'il convient d'approuver

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE l'unanimité (13 voix /13) :

- D'approuver la conclusion d'une convention de délégation pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020.
- De demande à Valence Romans Agglomération la délégation par une nouvelle convention au-delà du 31/12/2020.
- D'Autoriser le maire à signer toute convention de délégation avec l'agglo,
- D'Autoriser et de mandater le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

- QUESTIONS DIVERSES

* Manifestations : La fête des moissons et la vogue sont annulées par les associations organisatrices.

* Fonds d'amorçage TAPE : maintien des 50€ par enfant

* Emploi aidé : La baisse des aides continue : le contrat en cours ne sera renouvelé que pour 6 mois (au lieu de 1 an) avec une participation de l'état de 50 % (au lieu de 60 %).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Stéphane PHILIBERT - Martine CARAYON - Pédro SANCHEZ - Michelle BLESSON - Laurent IMBERT - Frédérique MARTY - Didier LEJOUR - Sonia CHOVIN - Céline FERRAND - Christelle CHEVALIER - Ellen PETIT - Rémi BRET - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Pierrick CLARET pour Bruno SERVIAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

1-Avenant aux contrats et titularisation des agents d'animation

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il rappelle également la délibération DE_0247_2019 qui a créé 3 contrats d'animation périscolaire pour les « tape » et la cantine ainsi que la stagiairisation de 2 agents d'animation occupants des postes d'ATSEM à l'école maternelle.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la stagiairisation en 2019 de 2 agents et le suivi de formation d'intégration, il y a lieu de titulariser les agents qui donnent satisfaction (Mme VAN-HOUDT, Mme BOUVIER).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE TITULARISER les agents d'animation permanent à temps non complet, l'un au 01.09.2020 et l'autre au 14/10/2020 pour un temps de travail, respectivement, de 30.8/35h et 26.9/35h.

- DE RECRUTER trois emplois non permanents au grade d'adjoint d'animation catégorie CI à temps non complet en période scolaire (10.19/35 ; 11.76/35 et 22.74/35) du 31.08.2020 au 31.08.2021.

2- Contrat Aidé 2020

Monsieur de maire rappelle à l'assemblée la délibération DE_028_2018 créant un poste dans le cadre PEC Parcours Emploi Compétences.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animateur périscolaire
- Durée du contrat : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE CREER un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : animateur périscolaire
- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

3- LA CREATION D'EMPLOI(S) D'AGENT(S) RECENSEUR(S)

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer l'emploi d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Comme pour le recensement précédent, la création de 3 emplois d'agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février sera nécessaire. Une prochaine délibération fixera les modalités de rémunération.

3- Modification de crédits :

Suite aux remarques du trésorier il est proposé de modifier les écritures de la façon suivant.

Budget principal de la commune:

Décision modificative :

- Les chapitres globalisés d'ordre, relatifs aux dotations aux amortissements, ne sont pas équilibrés : 042: 20.700 € versus 040: 20.699 €.

L'écriture d'équilibrage d'1 € sera passé au compte 040.

Budget Lotissement :

Décision modificative :

- Les résultats reportés de l'exercice précédent consistent en un excédent de fonctionnement de 617.499,97 € et un déficit en investissement de 27.231,79 €.

Le résultat de fonctionnement sera en parti utilisé pour couvrir le déficit d'investissement.

- Ajout sur le document budgétaire, de la notion de reprise de résultat sur le compte 001 et 002.

Budget Eau/Asst:

Décision modificative :

- Le montant des dépenses imprévues dans la section investissement seront ramenés dans le budget de la somme de 2 500 € à 1 312 €.

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Stéphane PHILIBERT indique qu'une enveloppe a été budgétisée et qu'il est nécessaire de définir la répartition aux associations,

ASSOCIATIONS	2020
Aide et partage	900
Amicale des parents	200
Amicale des pompiers	200
Amis de Montvendre	500
Asso Anciens Combattants	300
Club des trois ponts	600
Club des 3 ponts pour repas des anciens	871
Coop maternelle	250
En Avant Montvendre	2 200
La comédia théâtre	500
Ligue nationale contre le cancer	100
USEP Montvendre	1 450
Booster 26	250
Les vieux Pistons de la Raille	100
prévention routière	100
4L trophy	200
TOTAL	8 721

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des subventions ci-dessus pour un montant de 8 721 €,

6 – Vente et échange de terrain :

Le maire informe que plusieurs régularisations de terrain vont intervenir.

D'une part, en lien avec les travaux du cœur de village, il s'agit d'un échange avec M. BARLATIER portant sur un triangle devant la salle communale (ex-cabine téléphonique) contre le chemin d'accès à la remise BARLATIER (à ressortir du domaine public -DP)

De plus, un échange de terrain entre la commune et Mr et Mme JOUZIER portant sur l'acquisition de terrain route de bel air pour la ZA L'argot en échange du terrain d'accès aux propriétés JOUZIER / DOULCET quartier le Thuillier (issu du DP).

Enfin, issu du DP également, vente d'une partie de la

voirie du chemin de l'Allard à l'angle de la maison de la famille ANDRE.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux démarches préalables (Document d'Arpentage) en vue de la réalisation des enquêtes publiques.

7-Constitution d'une servitude de passage de canalisation souterraine des eaux usées sur les parcelles ZE 106 et ZE 56 :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de M. Mme Jean-Paul MATHIOT sur la parcelle ZE 167, qu'ils doivent prochainement acquérir de M. Gilbert SYLVESTRE, il est nécessaire que cette propriété puisse se raccorder au tout à l'égout situé sur la parcelle ZE 56 devant la propriété BARLATIER (ZE 99), en passant par les parcelles ZE 106 et ZE 56 et bénéficie à cet égard d'une servitude de passage de canalisation souterraine des eaux usées.

Il est donc proposé de grever sur la commune de MONTVENDRE, les parcelles ZE 106 et ZE 56 d'une servitude conventionnelle réelle et perpétuelle de passage de canalisation souterraine des eaux usées afin que la parcelle ZE 167 qui sera le fonds dominant puisse se raccorder au tout à l'égout public se situant sur la parcelle ZE 56 en traversant les parcelles ZE 106 et ZE 56 qui seront fonds servant, sans indemnité de part ni d'autre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-DECIDE de grever sur la commune de MONTVENDRE, les parcelles ZE 106 et ZE 56 (fonds servant) d'une servitude conventionnelle réelle et perpétuelle de passage canalisation souterraine des eaux usées.

8 CORRESPONDANT DEFENSE

Vu le CGCT,

Vu les circulaires du 26 octobre 2001, 18 février 2002, 16 juillet 2003 et 27 janvier 2004 relatives aux Correspondants Défense,

Vu l'instruction du Ministère de la Défense du 8 janvier 2009,

Considérant l'installation du nouveau Conseil municipal lors de sa séance du 28 mai 2020 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Bruno SERVIAN comme « correspondant défense ».

9 Désignation des membres de la commission de contrôles des listes électorales :

Conformément à l'article L19 du code électoral, s'il est impossible de constituer une commission complète selon les règles énoncées dans les 1er et 2ème cas, il convient d'appliquer les règles du 3ème cas (cf notre circulaire).

Ainsi, la commission sera composée de 3 membres désignés :

- 1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission : Michelle BLESSON
- 1 délégué de l'administration : Madame Nicole VASSELIN
- 1 délégué du président du tribunal judiciaire : Monsieur Jean-Paul BARLATIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la désignation de Madame VASSELIN et Mr BARLATIER comme représentant de la commission de contrôles des listes électorales

10 Rapport d'activité Agglo

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité des services publics 2019, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

11 Travaux cœur de village attribution des marchés :

Monsieur le maire informe qu'au vue des montants, inférieurs au seuil des marchés formalisés, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été lancé pour la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de village

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée sur la plateforme achat public.com,

CONSIDERANT la comparaison des différentes offres reçues, effectuée par le pouvoir adjudicateur

CONSIDERANT qu'une seule offre a été remise pour le lot 3 mais que son montant est inférieur à l'estimation administrative

Dans le cadre du marché, n°2020.01 pour les Travaux de réaménagement du cœur de Village, Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 Voirie – groupement d'entreprise Entreprise 26 / Echevin TP – 95 Rue Louis Saillant - 26800 PORTES LES VALENCE

Montant 86 284.95 € HT soit 103 541.49 € TTC

Lot 2 : Maçonnerie : Echevin TP - Quartier Ruinée - 26120 UPIE

Montant 33456 € HT soit 40 147.20 € TTC

Lot 3 serrurerie – Serrurerie Montvendroise – Rte de la Garenne 26120 Montvendre

Montant = 45 774.00 € HT soit 54 928.80 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'ensemble des marchés pour chacun des lots et des montants énoncés ci-dessus

- QUESTIONS DIVERSES

* Proposition de la famille Gorce pour achat par la mairie d'un terrain de tennis privé :

Monsieur le Maire effectuera une visite avec un adjoint sur place avant décision

* Info sur projet cantine scolaire :

La famille propriétaire du terrain pressenti n'est plus vendeuse. Le lieu d'implantation du restaurant scolaire sera revue.

* Réunion des présidents d'association :

Jeu 24 septembre à 19h00 salle du conseil.

* Choix du représentant à L'AMD :

Pas de représentant désigné pour Montvendre, la représentante du secteur est Mme Lysianne VIDANNA de Chabeuil

* Radar pédagogique les premières statistiques :

88 % des personnes ont respecté la vitesse depuis Mai en entrant dans le village

72 % des personnes ont respecté la vitesse depuis Mai en sortant du village

Le radar relève la vitesse dans les 2 sens de circulation

*Projet aggro VRA 2020-2026, les demandes de la commune :

- En ce qui concerne le périmètre, celui-ci nous semble aujourd'hui trop vaste et trop éloigné entre le sud et le nord de l'agglomération. La seule évolution possible serait d'élargir le périmètre vers la communauté de commune de Rhône Crusol, ou il y a déjà des échanges notamment au niveau des transports. Enlever des communes du nord de l'agglo pour intégrer Rhône Crussol serait beaucoup plus logique.
- Au niveau des compétences, nous souhaitons que Valence Romans Agglo ne prenne aucune compétence additionnelle obligatoire pendant le mandat.
- Concernant la mobilité, la mise en place de pistes cyclables est une bonne idée pour rejoindre les villes centres en liaison avec les villages de l'est (exemple un Valence-Chabeuil en vélo électrique, c'est aujourd'hui possible), pourquoi pas une station à Chabeuil ?

Le service Résa plus en milieu rural ne fonctionne pas. Il faut trouver une solution de remplacement plus simple et rapide pour l'utilisateur. En bus, Il faut aujourd'hui 40 minutes pour faire Chabeuil-Valence pole bus c'est vraiment trop long...Si nous voulons réduire le nombre de voiture sur l'est valentinois et être force de proposition pour les salariés/Lycéens/Étudiants nous devons diviser ce temps de parcours par 2 avec un bus à haut niveau de service et une correspondance possible au niveau du rond-point de la LACRA avec le pôle Roval-Tain et la gare TGV. Au niveau du covoiturage, celui-ci doit être mis en avant pour qu'il soit renforcé. Les entreprises rurales paient la taxe transport et elles ont une forte impression que le niveau de service n'a pas augmenté pour les salariés en ce qui concerne les transports en commun.

- Environnement, la valorisation du tri et le ramassage seront un enjeu des années à venir. La TEOM n'est pas juste car elle ne favorise pas le tri et n'est pas proportionnelle à la création de déchet, la redevance est beaucoup plus juste car elle peut

varier par rapport aux foyers mais n'encourage pas le tri. L'agglo doit mettre en place un système pour la mise en place intelligente de la Redevance incitative et maintenir le ramassage au porte à porte.

- La déchetterie de Montvendre, n'est plus aux normes et sa structure n'est pas adaptée à la fréquentation des années 2020. Elle doit être remplacée sur un autre site au plus vite pour les habitants de l'est valentinois.
- Nous souhaitons une augmentation de la solidarité rurale afin de couvrir nos charges de plus en plus importante.
- Le maintien des fonds de concours est primordial pour les communes rurales. Les conditions d'obtention doivent être simples. (Ne pas cumuler plusieurs conditions pour en bénéficier)
- Le PLUI ne doit pas être mis en place sur VRA
- La compétence jeunesse a été reprise par l'agglomération à partir de 6 ans, nous demandons la prise en charge des moins de 6 ans ainsi qu'une meilleure répartition géographique et un nombre de place plus important pour les enfants de plus de 6 ans dans les communes sans structure.
- Communication intra agglo, création d'un guichet unique, afin d'améliorer la communication avec les élus avec la création d'un référent secteur. Son rôle serait de faire l'interface entre les services de l'agglo et les communes, de faire avancer les dossiers dans les services. De faire accélérer les réponses, de faire un point régulier avec les communes. Il serait le facilitateur pour les communes.

*Réunion avec les représentants départementaux (Jean SERRET et Muriel PARET) : étude des projets en cours (jeux, grillage foot, panneaux lumineux...)

* Choix des représentants aux commissions de l'agglo :

Les représentants de la commune aux commissions thématiques sont :

- Commission cycle de l'eau et transition énergétique : Laurent IMBERT
- Commission culture et patrimoine : Christelle CHEVALIER
- Commission sport : néant
- Commission administration générale, finances, relations humaines : Stéphane PHILIBERT

- Commission aménagement, logement, environnement, mobilité, agriculture : Sonia CHOVIN

- Commission cohésion sociale, famille, enfance, jeunesse : Martine CARAYON

- Commission attractivité, économie, tourisme : Céline FERRAND

L'agglo n'a gardé qu'un seul représentant par commission.

*Rentrée des écoles protocole covid :

La société de prestation du ménage effectuera un renforcement des désinfections conformément au cahier des charges COVID-19 envoyé par l'éducation nationale. Cela engendrera un coût additionnel pour la commune.

*Incivilité sur la commune :

Le Maire ou les adjoints sont intervenus plusieurs fois pendant l'été pour des incivilités sur l'ensemble de la commune. Le conseil demande à chacun de respecter autrui et de limiter au maximum les nuisances. (Bruits véhicule à moteur, bruits des fêtes, bruits des travaux, aboiement des chiens, utilisations inappropriées des vestiaires, détérioration des panneaux ou autres...)

De plus il est rappelé que les rodéos avec des motos sont fortement réprimandés par la loi. (Roue arrière...)

L'ensemble du Conseil compte sur la responsabilité de chacun afin que l'agissement de quelques personnes (peu nombreuses heureusement !) cesse.

*Zone piétonne du Bost : remise en forme du chemin et éclairage en cour

*Groupe de travail marché de producteurs : si une borne foraine est installée devant la salle communale il pourrait être envisagé de mettre en place un marché hebdomadaire de producteurs. Rémi BRET et Sonia CHOVIN sont les référents sur ce dossier.

*Réparation à venir des portails avec électro aimant (WC extérieur salle communale, WC Lac, City stade et Garderie)

*Fibre : Début des travaux du local à partir de mi-octobre, et déploiement de la « phase étude » à venir.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pédro SANCHEZ - Frédérique MARTY - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Didier LEJOUR - Michèle BLESSON - Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Pierrick CLARET à Bruno SERVIAN, Céline FERRAND à Stéphane PHILIBERT, Ellen PETIT à Martine CARAYON

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

I - Avis PLUi

La loi ALUR de 2014 a rendu obligatoire le transfert de la compétence PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins 25% des communes représentant 20% de la population.

Si ce transfert n'a pas eu lieu, la loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés (existant à la date de publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2014, ainsi que celles créées ou issues d'une fusion, postérieurement à cette date). Ainsi, ces EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Il ressort qu'au niveau communal, il semble inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon les formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Par ailleurs les documents intercommunaux de planification, qui impliquent une compatibilité des PLU locaux, viennent compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements ou d'habitat et garantissent ainsi une cohérence en matière d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De S'OPPOSER au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

- DE DEMANDER au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

2- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service EAU 2019

Monsieur Stéphane PHILIBERT rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation des principaux éléments du rapport annuel concernant la gestion des services d'eau faisant apparaître que la gestion du service des eaux est saine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

3 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Déchet et Assainissement 2019 - Agglo

3-1 Rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2019

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service public de prévention et gestion des déchets 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

3-2 Rapport sur la qualité du service assainissement 2019

Monsieur le 1^{er} adjoint expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait

obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur la qualité du service assainissement 2018, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

4-CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE CNRACL 2020-2022 AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DROME

Le Maire informe l'assemblée que :

En complément de sa mission générale d'information relative à la réglementation retraite CNRACL/RAFP/IRCANTEC en vigueur, le Centre de Gestion apporte son concours pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite.

Le Maire donne lecture du contenu de la convention proposée et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion à la convention assistance retraite CNRACL 2020-2022 du Centre de Gestion telle qu'elle a été établie

5- Demande de subvention, aménagement grillage terrain de sport et portails commune :

Monsieur Stéphane PHILIBERT indique qu'il est encore temps de déposer une demande de subvention au département pour les travaux d'aménagement du stade.

Suite à la réception des différents devis, le plan de financement est le suivant :

Description	Entreprise	TTC	Mtt HT	Sub
Control d'accès électromagnétique stade	Serrurerie Montvendroise	864.00 €	180.00 €	
F&P Portail foot et réparation diverses	Serrurerie Montvendroise	3 163.20 €	659.00 €	
Poteaux et Grillage panneaux soudés	Bernard Philibert	1 111.68 €	231.60 €	
TOTAL :		5 138.88 €	1 070.60 €	
Reste à charge de la commune :		3 211.80 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver les travaux proposés
- De solliciter des subventions auprès du département
- D'autoriser le maire à signer tous les documents utiles à ce sujet

7- Agents recenseur

Les opérations du recensement de la population auront lieu du jeudi 21 janvier 2021 au samedi 20 février 2021 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

Suite à la délibération n°DE_027_2020 du 29 juin 2020 concernant la désignation du coordonnateur communal, il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs (Marie Andrée SAUZET, Véronique ROUSSEAU et Caroline BOSCHER Caroline)

Une rémunération au forfait sera effectuée par agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de Monsieur le Maire.
- de recruter les agents recenseurs

7- Tarifs communaux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs communaux, seule la ligne ci-dessous sera ajoutée au 01/01/2021 :

TARIFS Equipements sportifs	Mont-vendre	Extérieur
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour les associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

8- DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT

Suite à la Loi NOTRE du 7 août 2015 et la création des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, Valence Romans Agglo exerce en lieu et place des communes des compétences diverses.

Dans ce cadre, Valence Romans Agglo a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT est mobilisée dans le cadre de chaque transfert de compétence. A ce titre, elle :

- définit la méthode d'évaluation des charges transférées,
- donne son avis sur le montant des charges évaluées telles que retenues dans l'attribution de compensation,
- rend ses conclusions lors de chaque nouveau transfert de charges.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour désigner un représentant et son suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de VRA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

De désigner Bruno SERVIAN comme représentant titulaire et Monsieur Stéphane PHILIBERT comme suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

*** Point avancement travaux cœur de village :**

Les travaux sont dans le timing prévu, il y aura sur novembre-décembre quelques perturbations au niveau de la circulation du village. Une déviation sera mise en place avec pour objectif de limiter la fermeture des routes afin de conserver les flux vers les commerces et le cabinet de kiné.

***Point projet cantine :** Suite au changement de position des propriétaires du terrain pressenti pour l'installation du futur restaurant scolaire, une nouvelle solution sera étudiée au sud de l'école élémentaire avec une liaison avec l'ancien bâtiment de la poste. Le Conseil approuve la demande de pré-projet par le cabinet Maxit.

***Compte rendu séminaire valence agglo par Frédérique MARTY**

Le projet de territoire 2020-2026 a été échangé entre les participants

***Modification des horaires d'ouverture de la mairie en test :**

Un grand nombre d'opérations passe par des voies dématérialisées aujourd'hui et demande une attention particulière pour les agents. De ce fait la fréquentation de la Mairie a aussi baissé à certains moments. Après étude des journées d'ouvertures des accueils de Mairie dans des villages de notre strate, il est apparu que nous avons des plages d'ouvertures au public bien au-dessus de la moyenne.

Aussi, nous allons tester jusqu'à la fin de l'année 2020 une nouvelle organisation avec les horaires suivants :

Lundi 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

Mardi 13H30 à 17H00




Jeudi 13H30 à 17H00

Vendredi 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 19H00

***Eclairage du chemin du Bost :** Valence Romans Agglo, vient de poser les bornes d'éclairage public le long du chemin piétonnier. Bon retour de la population en termes de sécurité et d'esthétique.

***Dans le cadre du plan vélo** de VRD déplacement, il est demandé la mise à disposition de vélo électrique à Chabeuil (liaison Valence-Chabeuil).

***Refonte du site internet** de la commune prévu en début 2021

  <p>Tél. 04 75 59 67 00</p>	 <p>HARD DISCOUNT ALIMENTAIRE</p> <p>PLUS J'ACHÈTE MOINS C'EST CHER</p> <p>Tél. 04 75 55 15 37</p>
<p>Z.A. Les Petits Champs - 26120 MONTÉLIER</p>	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2020

Présents : Bruno SERVIAN - Martine CARAYON - Stéphane PHILIBERT - Sonia CHOVIN - Pédro SANCHEZ - Rémi BRET - Christelle CHEVALIER - Laurent IMBERT - Céline FERRAND - Pierrick CLARET - Ellen PETIT – Didier LEJOUR – Michèle BLESSON – Marie-Danielle GELIBERT

Excusé :

Pouvoir : Frédérique MARTY à Stéphane PHILIBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane PHILIBERT

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 26 Octobre 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

I-Demande de subvention régionale

La Région rappelle que le projet d'aménagement du cœur de village déposé l'an dernier n'a pas fait l'objet d'un accord de subvention. Il serait possible de flécher ces travaux sur l'enveloppe du Bonus Relance.

Ainsi le montant global des travaux se reparti comme suit :

I) Aménagement Cœur du village			Sub.	
DEPENSES	234 547	RECETTES	100%	234 547
Maitrise œuvre	4 800	Département Hors Voirie	28%	44 699
Marché Global HT (3 lots)	165 515	Département Voirie Tapis		18 540
LOT 1 Terrassement	86 285	Département Bordure		3 504
LOT 2 Maçonnerie	33 456	Région Bonus relance	10%	23 455
LOT 3 Serrurerie	45 774	Commune	32%	74 840
Plantations	4 508	Agglo fond de concours (40%)	30%	69 509
Mur soutènement	16 680			
Avenant 1 Lot N°1	4 125			
Etanchéité	20 160			
Protection	340			
Mobilier	3 720			
Jeux	10 800			
Panneau d'information	3 899			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver les travaux proposés
- De solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes

2- Convention Eau 2021-2026 :

Pour rappel, nous avons signé en 2020 deux conventions semestrielles pour la délégation de la compétence Eau avec peu de directives pour la formalisation et le suivi des conventions.

Le 12/11/2020, un nouveau projet de convention pour la période 2021-2026 nous a été adressée par la régie des eaux de Valence Agglo.

Cette nouvelle convention est accompagnée d'une note de la DGCL expliquant les modalités budgétaires et comptables liées à la mise en œuvre de la délégation de compétence en matière d'eau et assainissement.

Cette convention a été évoquée lors du bureau des maires de l'Agglo le mercredi 18 novembre 2020 où monsieur le Maire a demandé des informations complémentaires.

Ainsi, une rencontre a été organisée ce jour avec Monsieur BRARD, BARTHELON et DURAND de valence Agglo.

Le dossier est en encours d'étude et les éléments de la convention vont être affinés.

Cependant, la note de la DGCL prévoit pour la commune délégataire la clôture et le transfert du budget annexe EAU dans le budget principal de la commune au 31/12/2020.

Ensuite le suivi budgétaire de la délégation eau peut être assuré soit en créant un budget annexe dédié soit en instaurant un suivi spécifique des dépenses et recettes au sein du budget principal.

La question demeure sur la reprise de l'excédent, pour lequel un calcul complexe est proposé par l'Agglo. Pour information, les autres communes ont toutes transférées leur excédent.

Les élus souhaitent négocier au mieux une convention sur 6 ans.

Le fonctionnement (hors facturation et gestion de l'usager) sera assuré par la commune, les investissements sont pris en charge par l'agglo dans le cadre d'un budget annexe.

3- Rythmes scolaires 2021-2024 pour Péd

L'éducation nationale nous précise que dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires l'organisation du temps scolaire (OTS) est à présenter et valider en conseil d'école et à transmettre avant le 15/12/2020.

Ainsi un questionnaire a été mis en ligne afin d'avoir l'avis de chaque famille concernée (1 vote par famille) et le conseil d'école est prévu le jeudi 3 décembre pour les 2 écoles.

A date, sur 68 retours du questionnaire 57 % sont favorable à la semaine à 4 jours et 43% favorable à 4.5 jours

Pour la semaine à 4.5 jours, l'aide de l'état serait maintenue.

Pour la semaine à 4 jours, cela nécessite la modification des plannings des agents périscolaire et des ATSEM et il faudrait organiser la mise en place d'un accueil du mercredi dans le cadre d'un ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) avec l'accréditation et financement CAF (et personnel avec BADF et BAFA).

Les représentants de la Mairie au Conseil d'école (Bruno SERVIAN et Martine CARAYON) se positionnent suivant la majorité des enseignants soit la semaine à 4.5 jours.

Rémi BRET et Christelle CHEVALLIER souhaitent connaître le positionnement du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se POSITIONNE de la façon suivante :

-Pour 9 voix : Favorable AU MAINTIEN de la semaine à 4,5 jours

-Pour 2 voix : Favorable AU PASSAGE à la semaine à 4 jours (Christelle CHEVALIER et Marie-Danielle GELIBERT)

-4 Abstentions, (Pédro SANCHEZ, Sonia CHOVIN, Stéphane PHILIBERT, Frédérique MARTY (pouvoir à Stéphane PHILIBERT)

➤ Donc au conseil d'écoles du 3 décembre les élus voteront pour le MAINTIEN de la semaine à 4,5 jours

3- Info PLU

Monsieur le Maire expose qu'un rendez-vous a eu lieu le 29 octobre dernier avec Monsieur Nicolas BREUILLOT et Madame Lola HUBAUD du cabinet Alpicité. Ce cabinet, basé à Embrun (05), a repris la Ste KAX de Messieurs BONNARDEL et MICHO.

Alpicité a indiqué qu'un PLU n'est pas obligatoire mais il faut se positionner avant fin 2020.

Lors de cette rencontre il a été évoqué la possibilité de rester au RNU si le Cu déposé par la commune est favorable.

(Le 25/11/2020, la préfecture a émis un avis défavorable au Cu)

4 - Point info sur le projet du restaurant scolaire

Préprojet présenté aux Maire et Adjointes le jeudi 19 novembre par Mme Audrey MAXIT architecte.

Projection des éléments concernant le projet situé conjointement au local de l'ancienne Poste qui sert de 5eme classe actuellement.

5- Point info sur les travaux en cours Cœur de village

Le coulage du béton désactivé des trottoirs est en cours, ainsi que la réalisation du plateau traversant devant salle communale. Une période de séchage de 3 semaines est nécessaire et une déviation par la place de la mairie a été mise en place.

Les balustrades sont finies et les passerelles seront bientôt mises en peinture.

Concernant les ponts, nous attendons un devis pour la réalisation de l'étanchéité des ouvrages.

L'enrobé sera programmé mi-décembre ou en janvier si aléas.

Des candélabres ainsi et les arbres sont en cours de choix (Tilleuls et Erables).

6- Avenant au marché « Travaux de cœur du village » lot I Voirie Terrassement

Vu la délibération du 14/09/2020 qui, dans le cadre du marché n°2020.01 pour les Travaux de réaménagement du cœur de Village, attribue les marches

CONSIDERANT qu'il convient de prendre un avenant au Mapa n°2020.01 pour le lot I Voirie terrassement rendu nécessaire pour des ajustements techniques

AVENANT I lot I Grave sous trottoirs

Considérant que le maître d'œuvre n'a pas prévu dans le marché (ni en lot 1, ni en lot 2) la préparation des sous couches des trottoirs avant la pose des 15 cm de béton désactivé prévu au lot n°2, il convient de rajouter cette prestation au lot I du présent marché.

A la demande du maître d'œuvre et suite à la proposition de prix de l'entreprise Echevin TP du 17/11/2020

Rajout d'une ligne au BPU et DQE

Fourniture et mise en place de grave 0/31.5 sur les trottoirs.

Réglage manuellement et compactage

Soit $550 \text{ m}^2 \times 7.50\text{€ HT} = 4\ 125,00$
 $\text{€ HT} + \text{TVA } 20\% = 4\ 950,00\text{TTC}$

AVENANT de + 4.81 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché pour le montant indiqués ci-dessus ou toutes pièces relatives à ce dossier.

7- Point info sur les travaux fibre et Orange

Partie FIBRE : le local Fibre est hors d'eau, et les chambres de tirages sont posées.

« La phase étude » du déploiement de la fibre (8mois) est en cours pour le village et pour ce faire le fichier des adresses a été transmis à ADN. « La phase chantier » de plus d'un an aura lieu ensuite.

On espère être raccorder pour fin 2022.

Partie MOBILE : Des réhausses ont été posées sur les antennes TGV et la mise en service devrait se faire sous peu.

Le préfet a relancé les services d'ORANGE pour finaliser les travaux suite à la neige du 14 novembre dernier.

Les agents communaux ont réalisé de l'égavage au chemin des sables pour faciliter le raccordement orange des sinistres.

8 -Bulletin 2021

Peu d'articles cette année du fait de l'annulation des manifestations en raison de la crise sanitaire.

Une page sur l'histoire de Montvendre sera intégrée.

- QUESTIONS DIVERSES

* Etude en cours pour la mise en place de colis pour les aînés en remplacement du repas des anciens.

* Marie-Danielle Gélibert demande que des travaux dérasement soient entrepris sur les routes communales et notamment route de la garenne.

* Marie-Danielle Gélibert demande des précisions sur le pacte fiscal et l'IFER : nous n'avons pas eu de retour de la part de l'agglo.

* Marie-Danielle Gélibert demande où en est le dossier Oscar GRAZ : Le comité médicale du centre de gestion a rendu le 6 octobre dernier son avis sur l'aptitude de l'agent. L'instruction du dossier suit son cours.

* Le maire indique qu'une société privée de gardiennage effectue des rondes de surveillance la nuit sur Montvendre.

* Les travaux d'aménagement de « l'entrée Est » Route de Barcelonne se feront en 2021 après le lancement d'un appel d'offres.



Etat Civil :

Naissances :

LANG Rose née le 06/11/2020

LAURENT Thomas né le 21/07/2020

LOIRE Clara née le 10/11/2020

PUZIN Paul né le 07/03/2020

RIGOUDY Jules né le 03/11/2020

SOPHYS Lucas né le 23/10/2020

VIGNE Ambre née le 25/10/2020

8 familles n'ont pas souhaité publié la naissance de leur enfant

Mariages :

ANTHEUNUS Franck et Anna KÄÄRIK

MOROZOV Stanislav et Laure BILLON-LANFRAY

PHILIBERT Sébastien et MURIGNEUX Céline

Décès :

BENISTANT Anne-Marie Née REYNAUD le 22/11/2020

BONNET Jean le 19/7/2020

BOUDECHICHE Elisabeth née SAYN le 3/11/2020

BRAVAIS Guillemette née COLIN le 15/7/2020

CLEMENT Adine née SOULAT le 25/9/2020

DUPONT Bernard le 25/4/20

FINOT-PAGES Sylvette née FINOT le 27/3/2020

LECOQ Michel 18/10/2020

TERRAIL Gabriel le 21/7/2020

VIGNON Michel Justin le 14/5/2020

Une famille n'a pas souhaité publié le décès d'un des ses proches

La commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) a considéré que le respect du principe de finalité des traitements s'oppose à ce que les informations enregistrées dans un fichier d'Etat Civil soient utilisées à des fins étrangères à celles qui ont justifié leur collecte et leur traitement. En conséquence et à dater du 1^{er} janvier 2005 les personnes ne souhaitant pas voir paraître dans les prochaines revues municipales, les naissances, mariages, décès qui les concernent devront donc en faire la demande par écrit auprès des services de la mairie.

Bulletin Municipal de Montvendre

Conception, réalisation :
Commission communication

Tirage : 600 exemplaires

Impression :

One communication sur papier recyclé.

Dessins :

Sonia Clément

Photo couverture :

Sophie Vauzelle

Le Conseil Municipal remercie tous les annonceurs pour leur parution.

Grâce à eux le bulletin est autofinancé.

Pour tout matériel agricole
Depuis 1987
BROTTESS
Service & Proximité



Tracteurs et matériels agricoles,
magasin libre-service



35 Route de Mobos 26120 CHABEUIL
04.75.59.85.10
etsbrottes@gmail.com



Pépinières

ROUX SARL

Maison fondée en 1926

120 Impasse des Béalets
Route de Beaumont les Valence
26120 MONTVENDRE

Tél : 04 75 59 06 03

E-mail : contact@pepinieres-roux.com
Site Internet : www.pepinieres-roux.com



Valence Romans Agglo

Depuis le 1^{er} janvier 2017, notre commune fait partie de la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Raye, à laquelle nous appartenions, avec Valence Romans Sud Rhône-Alpes.

La compétence Gestion des déchets, qui inclut notamment la collecte des ordures ménagères, des recyclables et les déchèteries, incombe à l'Agglo. De ce fait, c'est également elle qui en gère le financement.

De par l'historique de la CC de la Raye, le financement de la Gestion des déchets est assuré sur Montvendre par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). La REOM est facturée semestriellement sur la base de la composition du foyer pour les particuliers ou du type d'activités pour les professionnels.

Sur les 49 autres communes de Valence Romans Agglo, ce service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est une composante de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties. Un taux unique de 7,95% est en place sur l'Agglo et vient s'appliquer sur la valeur locative du bien pour calculer le montant de la TEOM. Ainsi, même s'il n'existe qu'un seul taux, le montant de la TEOM varie d'un bien à l'autre.

La coexistence de la REOM et de la TEOM sur une même collectivité ne peut être pérenne dans le temps.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2021, le mode de financement sera harmonisé et la TEOM s'appliquera sur l'ensemble de Valence Romans Agglo.

La facture de REOM du second semestre 2020 reçue au mois d'octobre sera donc votre dernière facturation directe.

Nous vous précisons également, que la généralisation de la TEOM s'accompagne de l'extension à notre commune de son plafonnement, pour les locaux à usage d'habitation, à 2 fois la valeur locative moyenne communale.

Mise en conformité des bacs à ordures ménagères

A compter du 2 février 2021, seuls les déchets présentés dans des conteneurs normalisés seront collectés.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, Valence Romans Agglo organise la collecte des ordures ménagères résiduelles.

L'Agglo nous a signalé que sur le territoire de la commune, certains de nos habitants présentent à la collecte des sacs à même le sol, ainsi que des bacs non normalisés, qui ne peuvent être levés automatiquement par le camion.

A partir du **2 février 2021**, les contenants non conformes et/ou sacs ne seront plus collectés.

Nous vous demandons de bien vouloir vous équiper, le cas échéant, d'un bac respectant les normes NF 840-1 à 840-6, de couleur grise ou noire (une tolérance est faite sur les couvercles verts).

Nous vous informons également que courant janvier un autocollant sera apposé sur les conteneurs non conformes.

Exemple d'un bac conforme



Plus d'infos

Valence Romans Agglo

Direction Gestion des déchets

04 75 81 30 30

www.valenceromansagglo.fr



Ma maison à l'abri des inondations

Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable sur les bassins versants de la Véore et de la Barberolle ? Valence Romans Agglo vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et obtenir des aides financières, dans le cadre du dispositif ALABRI.

Etape 1. Le diagnostic des risques

La plupart des habitations en zone inondable le resteront, malgré tous les aménagements hydrauliques que l'on pourra faire. Toutefois, selon la conception du bâti, des matériaux et des équipements utilisés, votre logement sera plus ou moins vulnérable. **Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit.** Il vous permettra d'évaluer les risques et de déterminer les aménagements les mieux adaptés à votre situation.

Etape 2. Les adaptations du logement

Certaines mesures parfois très simples vont permettre de limiter considérablement les dégâts pouvant être causés par une inondation. Ils visent en priorité la protection des personnes, la limitation des dommages sur vos biens et enfin le retour à la normale le plus rapide possible en cas d'inondation. **Bénéficiez de conseils pratiques sur les adaptations à prévoir.**

Etape 3. Le financement et le suivi des travaux

Sachez que les coûts liés aux aménagements préconisés par le diagnostic de vulnérabilité aux inondations peuvent être financés jusqu'à 80% dans le cadre du dispositif ALABRI. **Faites-vous accompagner par notre partenaire Artelia dans l'élaboration de la demande de subvention et bénéficiez d'un suivi jusqu'à l'obtention de votre financement.**

Vous vous interrogez... Etes-vous réellement situé en zone inondable ? Quels sont vos droits ? Vos obligations ? Qui solliciter pour bénéficier de conseils pratiques ?

Toutes les infos sur www.valenceromansagglo.fr

CONTACT ALABRI : 04 76 04 47 02

Alabri-Veore-Barberolle@arteliagroup.com



LES ASSOCIATIONS DE MONTVENDRE

<p>LES AMIS DE MONTVENDRE Présidente : GELIBERT Marie-Danielle Vice-président : PHILIBERT Françoise et GOUBY Jean-Bernard Secrétaire : BRUGE Catherine Trésorier : ALONSO Olivier Trésorière adjointe : Bernadette Descombes Contact : amisdemontvendre@gmail.com https://fr-fr.facebook.com/pg/Les-amis-de-Montvendre-214254312519245/posts/ Tél : 04 75 59 20 06</p>	<p>MONTVENDRE SPORTS ET LOISIRS Président : GELIBERT Serge Secrétaire : DOULCET Jérôme Trésorier : FARIA José Serge.gelibert69@orange.fr Tél : 06.47.70.84.94</p> <hr/> <p>LES LOUVETTES EN 4 L Présidente : TOURNIGAND Flavie https://www.facebook.com/leslouvettesen4L/</p>
<p>LES ENFANTS DU MONT VENUS Président : CHOVIN Sonia Secrétaire : CHALAYE Emmanuelle Trésorier : BRET Rémi sonia.chovin@hotmail.fr Tél : 06.80.07.44.32</p>	<p>LA COMEDIA Présidente : Marie-France RICHAUD Vice-présidente : ROUDIER Laurence Secrétaire : PAYEN Laurence Trésorière : QUENARDELLE Sylvie Richaud.georges@neuf.fr Tél : 04.75.59.24.54</p>
<p>CLUB DES 3 PONTS Présidente : OLAGNON Françoise Secrétaire/Trésorière : CORNILLON Michelle jeanfrancoise.olagnon@orange.fr Tél : 04 75 59 24 24</p>	<p>ACCA Président : GELIBERT Benoit Vice-Président : DURAND Gérard Secrétaire : GELIBERT Stéphane Trésorier : GOURDOL Jean-Yves benoit.gelibert@laposte.net Tél : 06.85.70.57.60</p>
<p>AMICALE DES PARENTS Présidente : PIERI Amandine Vice-Président : JULIEN Laurent Secrétaire : CABALLE Marie Sec-adjoint : ROLLAND Cyril Trésorière : RAVNI Raphaëlle Trésorière adj : CHEVALIER Frédéric https://fr-fr.facebook.com/people/Amicale-Des-Parents-Montvendre/100005445017924</p>	<p>RESTAURANT SCOLAIRE Président : MORENO COURBIS Agnès Secrétaire : JOLY Alexia Contact : MORENO COURBIS Agnès Cantine.montvendre@gmail.fr Tél : 06.75.02.57.41</p>
<p>ANCIENS COMBATTANTS Président : HOAREAU Christian Vice-Président : DA ROCHA Claude Secrétaire : MARIUSSE Michel Trésorière : BESSON Nicole chrishoareau@orange.fr</p>	<p>SAPEURS POMPIERS Président : FERRAND Pascal Secrétaire : BARLATIER Thomas Trésorier : CHAPRE Thierry pascal.ferrand50@sfr.fr Tél : 06.07.80.96.23</p>
<p>EN AVANT MONTVENDRE Président : ROUMEAS Jean-Frédéric et MORENO COURBIS Agnès Secrétaire : GRUGET Romain Trésorière : JULLIAN Isabelle eamontvendre@gmail.com https://www.facebook.com/FootballEAM/ jeff.roumeas.eam@gmail.com Tél : 06.14.62.65.91</p>	<p>LES COPAINS D'ABORD Président : Virginie DUBAN Vice-présidente : Sandrine MIRALLES Secrétaire : Véronique GRUGET Contact : Martine CARAYON 06.84.60.69.12</p>
<p>BOOSTER26 Président : LEJOUR Didier Trésorier : VANHOUDT Lise booster26@orange.fr https://fr-fr.facebook.com/booster26/ Tél : 06.34.20.76.46</p>	<p>USEP MONTVENDRE Présidente : LECOUR Sophie Trésorier : CARAYON Martine Secrétaire : SANCHEZ Pedro ecolemontvendre@laposte.net</p>
<p>LES VIEUX PISTONS DE LA RAILLE Président : BARNERON Denis Vice-Président : BARLATIER Pierre Trésorier : PALIX Yolande Secrétaire : CARAYON Martine Tél : 06 73 74 21 31 Denis.barneron@orange.fr</p>	<p>LA PARCELLE Contact : laparcelle26@gmail.com LASSERRE Alexandre 06 01 32 39 66 Co-resp jardin DIVERCHY Thibaud 06 65 53 82 57 Co-resp jardin Président : LAURENT Lilian 06 66 37 46 20</p>

Tarifs 2021

TARIFS - Location salle communale	Montvendre	Extérieur
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 1 salle (bas)	120 €	300 €
Week-end : Du samedi matin 8 heures au Dimanche soir 20 heures - 2 salles (bas et haut)	150 €	400 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 1 salle (bas)	90 €	200 €
La journée de 8 H00 à 20 H00 - 2 salles (bas et haut)	130 €	300 €
Assemblée Générale des associations, etc...	Gratuit	100 €
Loto, belote, manifestations des associations, etc...	Gratuit	150 €
1 salle (bas)		
2 salles (bas et haut)	Gratuit	200 €
Apéritif (limité à 3 heures)	30 €	60 €
Repas des associations	Gratuit	120 €
Réunion	50 €	100 €
Gym, danse, divers, etc....	7 €	14 €
Par 10 séances		
A partir de la 11ème	3 €	6 €
CAUTION 300 EUROS		

TARIFS – Equipements sportifs	Montvendre	Extérieur
La journée de 8h00 à 19h00 : Mise à disposition des équipements sportifs (stade et/ou vestiaires). Uniquement pour les associations et à des fins sportives et sous la validation des élus. (Prix par séance)	20 €	20 €

TARIFS - Parution annuelle au bulletin municipal	Montvendre	Extérieur
Noir et blanc		
1/8 de page (Format carte de visite)	25 €	45 €
1/4 de page	60 €	80 €
1/2 page	100 €	120 €
Page	180 €	200 €
Couleur (Selon disponibilité)		
1/8 de page (Format carte de visite)	60 €	80 €
1/4 de page	80 €	100 €
1/2 page	120 €	140 €
Page	200 €	240 €
TARIFS - Site Internet	Montvendre	Extérieur
Mensuel (1ere page et exclusivité)	30 €	
Trimestriel	75 €	

TARIFS - Adhésion à la Bibliothèque	Montvendre	Extérieur
Cotisation annuelle individuelle adulte	6 €	
Cotisation annuelle par couple	9 €	
Cotisation annuelle enfant	Gratuit	
TARIFS - Funéraire		
CONCESSION CIMETIERE :		
Perpétuelle :	115 € le m2	
Trentenaire :	45 € le m2	
COLUMBARIUM		
Concession 50 ans :	300 €	

Concession 30 ans :	200 €
Concession 15 ans :	150 €
Plaques par famille :	60 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Plaques sur stèle :	30 €
TARIFS - Photocopies	
Copie A4	
de 1 à 19	0.15 €
de 20 à 50	0.12 €
au-delà de 50	0.08 €
Copie A3	
tarif unique	0.30 €
TARIFS - Droit de place	
Droit de place annuel pour un stand de 20 m ² maximum	320 €
Droit de place ponctuel (au ml)	2 €
TARIFS - Location mobilier	
Tables :	
* dim. 3 m x 0,85 m (≈10 tables disponibles)	4 €
* dim. 2.20m x 0,80 m (≈10 tables disponibles)	4 €
Chaises (≈60 chaises disponibles)	0.20 €
Bancs (≈20 bancs disponibles)	1 €
TARIFS - Temps d'Accueil Péri-Educatifs (TAPE)	
Participation annuelle par enfant	15 €

TARIFS - EAU	
RACCORDEMENT ET CONTRAT D'ABONNEMENT	
Raccordement dans le cadre des travaux entrepris par la commune (mise en place de nouvelles canalisations)	458 €
Raccordements en lotissement, zone commerciale et artisanale.	380 €
Raccordement en dehors des travaux communaux pour une nouvelle habitation ou maison non encore raccordée demandant le branchement sur la canalisation existante. (*)	305 €
Participation forfaitaire de réouverture de branchement (changement de propriétaire)	75 €
TARIF DE L'EAU	
Abonnement annuel	48.00 €
le m ² d'eau	0.60 €

(*) Dans ce cas l'abonné supporte les frais de pose de conduite et de compteur, travaux nécessairement réalisés par une entreprise agréée par la commune : Entreprise CHAPON ou entreprise ECHEVIN

TARIFS - ASSAINISSEMENT	
COMPETENCE DE L'AGGLO DEPUIS LE 01/01/2018 (TEL 04.75.81.30.30)	

AGENDA 2021

JANVIER

- **8** Vœux du Maire et du CM
- **23** Championnat de lecture
- **29** A.G. des Pistons de la Raille

FEVRIER

- **5** Chandeleur des associations

MARS

- **6** A.G. des Anciens combattants
- **17** A.G. du Club des 3 ponts
- **20** A.G. des Amis de Montvendre

AVRIL

- **9** Karaoké du restaurant scolaire
- **25** Foire aux fleurs

MAI

- **1^{er}** Concours de boules & omelette
- **8** Commémoration 39-45
- **8 et 9** Représentations de La Comedia
- **22** Booster Volley

JUIN

- **4** A.G. ACCA
- **18** Fête de la musique
- **25** A.G. EAM
- **30** A.G. Restaurant Scolaire

JUILLET

- **03** Pique-nique montvendrois
- **25** Fête des moissons

AOUT

- **28, 29, 30** Vogue
Pétanque doublette
Bal / feux d'artifices
Concours de boule lyonnaise
Super défarde

SEPTEMBRE

- **25** Centenaire du monument aux Morts

NOVEMBRE

- **8** Foire aux Arbres
- **11** Armistice 14-18

DECEMBRE

- **5** Flamb'O Run
- **12** Repas des aînés

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

1, Place de la Mairie
26120 Montvendre
Tél : 04-75-59-06-13
Courriel : mairie@montvendre.fr
Site internet : montvendre.fr

Horaires d'ouverture au public:

Lundi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Mardi et Jeudi 13h30 à 17h00
Vendredi 9h00 à 12h00 et 13h30 à 19h00
Fermé le mercredi et samedi

Appels d'urgence:

Mr SERVIAN Bruno : 06.80.99.20.72
Mr PHILIBERT Stéphane : 06.42.22.51.86
Mme CARAYON Martine : 06.84.60.69.12
Mr SANCHEZ Pedro : 06.21.48.43.84

Permanences:

Lundi 13h30-14h30 : Mr SERVIAN Bruno
Mardi 13h30-14h30 : Mme CARAYON Martine
Jeudi 13h30-14h30 : Mr PEDRO Sanchez
Vendredi 18h-19h : M. PHILIBERT Stéphane

Agence Postale Communale

Du Lundi au Vendredi
De 8h45 à 12h00



Montvendre
Village authentique

Bibliothèque

Jeudi 15h30 à 18h30
Vendredi : 15h30 à 17.00
Samedi : 11h00 à 12h00

Assistantes maternelles

PERMINGEAT Anne-Marie, 04 75 59 24 86
JOANNON Stéphanie, 06 10 15 88 63
TRAPIER Nadia, 04 75 59 95 80
ZAMBELLI Emmanuelle, 04 75 60 52 28
FREYDIER Ornella, 06 27 92 87 97
ANTHEUNUS Claudine, 04 75 59 28 97/07 87 28 61 19

Des infos sur le relais des assistantes maternelles ?

<https://www.valenceromansagglo.fr/fr/au-quotidien/familles/petite-enfance-1/faire-garder-son-enfant.html>

Valence Romans Agglo

Avenue de la Gare - BP 10388
26958 Valence Cedex 09
téléphone : **04 75 81 30 30**
Contact internet
www.valenceromansagglo.fr
Rubrique « nous contacter »
Assainissement, Eclairage public

Déchetterie

Lundi-Mercredi-Vendredi :
10h00 à 12h00-15h00 à 18h00

Mardi-Jeudi :
15h00 à 18h00

Samedi :
9h00 à 17h00
Tél : 04 75 59 18 65

Le bulletin en couleur est à télécharger sur
montvendre.fr



DUPIN Frères
 MENUISERIE ALUMINIUM - P.V.C. - VITRERIE
 SERRURERIE - STORES - FERMETURES
 3 rue Gustave Eiffel - Z.A.E de la Grue - 26120 CHABEUIL
 Tél. 04 75 59 00 70 - fax. 04 75 59 27 84 - Site : www.dupinfreres.fr



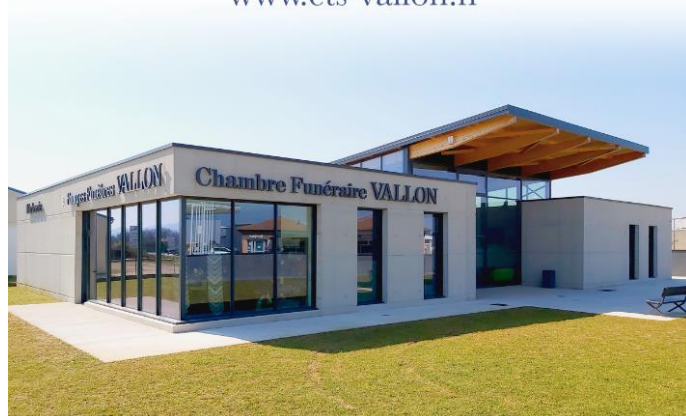
**Pompes Funèbres
 Marbrerie
 Prévoyance Obsèque**

Notre métier, vous accompagnez

VALENCE MONTMEYRAN
 PORTES-LES-VALENCE CREST

CHABEUIL 04 75 25 25 51

Avis de décès et condoléance sur
www.ets-vallon.fr




**POMPES
 FUNÈBRES
 MOURIER**

*Funérarium - Articles funéraires
 Organisation complète des obsèques
 Marbrerie - Prévoyance obsèques*



Permanence
 24h/24 - 7j/7

Chambre Funéraire de Chabeuil

ZA les Gouvernaux - 1 rue Victor Payonne - 26120 CHABEUIL
 Tél. : 04 75 59 62 77 - agence.chabeuil@pf-mourier.fr




DE MAISON PIERRE
www.demaisonpierre.fr
 Vente - Achat - Location - Gestion - Syndic

Un projet de **VENTE** ou d'**ACHAT** ?

Christelle ECHEVIN-FERRON

07 69 62 72 42

c.ferron@demaisonpierre.fr

Agent Commercial RSAC 887554566

Montvendroise, je suis à votre
 disposition, contactez-moi !

DE MAISON PIERRE TOURNIOL 8 rue des Alpes 26000 VALENCE - Tél. 04 75 55 63 50
 SARL au capital de 50 000€ - N° SIREN 950 409 029 R.C.S Romans
 N° TVA intracommunautaire FR 78950409029 - CODE NAF 6831 Z
 Carte prof. n° CPI 2601 2018 000 029 232 délivrée par la CCI de la Drôme
 Caisse de Garantie : GALIAN - 89 rue La Boétie 75008 PARIS - N° Sociétaire 111202
 MIA immatriculé au registre de l'ORIAS sous le n° 18006179

INFINITY[®]

BUREAUTIQUE

infinitybureautique@orange.fr

multifonctions noirs et couleurs
Solutions numériques
Connectiques réseaux

Zone des Croisières Nord | 115 Rue Gustave Eiffel | 07500 Guilhaud-Granges
Tél. : 04 75 62 04 94 | Fax : 04 75 83 51 16

S.A.R.L. ECHEVIN TP

Travaux Publics et Particuliers

Gravier

Sable

Terrassements
VRD
Piscines

sarlechevintp@yahoo.fr

Terre

Quartier Ruinelle

26120 UPIE

Tél : 04 75 59 36 83

